



Procès-verbal
de la séance du Conseil Communal d'Ecublens
Jeudi 10 octobre 2024 – 20h00
Grande Salle du Motty

Présidence : M. Bernard Cottier
Scrutateurs : Mme Belyse Nahimana - M. Nicolas Morel
Secrétaire : Mme Silvana Passaro
Secrétaire suppléante : Mme Fiona Calame
Huissière : Mme Katia Izzo

Ordre du jour

1. **Appel**
2. **Communications du Bureau du Conseil**
3. **Approbation de l'ordre du jour**
4. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 21 mars 2024**
5. **Assermentation / élection**
6. **Préavis 2024/08 : Convention de subventionnement multipartite 2025-2028 entre la Ville d'Ecublens et la Fondation du TKM Théâtre Kléber-Méleau**
7. **Préavis 2024/09 : Développement du secteur du Pontet – Organisation d'un concours de projets – Crédits d'étude**
8. **Préavis 2024/10 : Tennis Club d'Ecublens – Rénovation des courts 1 à 4, déplacement du court 5 et reconstruction du Club House**
9. **Droit d'initiative**

- a. Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb : **Mesures de prévention et de sensibilisation en matière de Santé à Ecublens.**
- b. Autres interventions (postulat – motion – projet de règlement ou de décision – interpellation – vœu – question)

10. Communications municipales

- a. Communications écrites
- b. Réponses aux questions et aux vœux adressés à la Municipalité
- c. Communications orales

11. Divers

M. le Président

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Madame l'Huissière,

Monsieur le Technicien,

Mesdames les Secrétaires,

Suite à notre pause estivale, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à notre Conseil communal du 10 octobre 2024, mon premier Conseil en tant que Président.

Avant de commencer, permettez-moi ma première recommandation : n'oubliez pas de rallumer votre portable à la fin du Conseil.

1. Appel

Je profite de ce premier Conseil pour finaliser la modernisation de certaines pratiques comme l'appel nominal.

Celui-ci ne se fera plus comme nous le faisons jusqu'à présent par un appel oral.

Nous allons nous appuyer sur la technologie des zapettes. Cela nous permettra de faire d'une pierre deux coups : à savoir, le contrôle des présences et celui du matériel.

Passons, sans plus tarder, à l'activation du matériel du vote électronique.

Avec le soutien logistique et la connaissance de notre Secrétaire suppléante, chère Scrutatrice, cher Scrutateur, je vous remercie d'activer à présent les zapettes.

A chaque Conseillère et Conseiller, je vous remercie d'annoncer votre présence à l'aide du bouton entrée.

- ⇒ **L'activation des zapettes confirme la présence de 58 Conseillères et Conseillers sur 71, 10 personnes sont excusées, 2 arrivent plus tard et un Conseiller absent.**

Conseillères et Conseillers excusés : Mmes et MM. Deborah Demontis, Françoise Favre, Jade Hänni, Alfonso Izzo, Michele Mossi, Anuta Pichon, Didier Realini, Daniel Sage, Yasmina Sandoz et Stefania Vero.

Conseillères et Conseillers absents : M. Rexhep Shala

Conseillères et Conseillers arrivent plus tard : Mmes Amelia Amiguet-Vercher et Frédérique Landry-Reeb

⇒ **Le quorum étant atteint - l'Assemblée peut valablement délibérer, la majorité est fixée à 30.**

J'excuse l'absence de Mme la Municipale Pascale Manzini au Conseil de ce soir.

POINT 2 : Communication du Bureau

Je passe au point 2 de l'ordre du jour, à savoir les communications du Bureau.

Si la période de vacances était quelque peu mitigée d'un point de vue météo, le 28 juillet, nous avons eu la tragique et soudaine disparition d'un employé de notre Commune, certainement bien connu de tous ceux qui passent par notre déchetterie, M. Jean-Daniel Wölfli.

Je prie l'Assemblée de se lever et marquer un moment de silence.

Je vous remercie et vous pouvez vous asseoir.

Votations Fédérales du 22 septembre 2024

Etant en vacances, Mme la Vice-Présidente a assuré la présidence de cette journée. J'en profite pour la remercier ainsi que les membres du Bureau, et Mme l'Huissière pour avoir assuré le dépouillement des votations du dimanche 22 septembre 2024.

Le nombre de bulletins rentrés est de 2'365, ce qui représente un taux de participation de 42,02 %.

Objet n°1 : Initiative biodiversité

⇒ L'objet est refusé par 56.06 % des suffrages.

Objet n°2 : Réforme de la prévoyance professionnelle

⇒ L'objet est refusé par 76.58 % des suffrages.

Au chapitre des représentations

Depuis notre dernier Conseil communal, j'ai eu le plaisir de représenter notre Conseil communal pour les événements suivants :

- Le 5 septembre 2024, lors de la rencontre annuelle de la Plateforme jeunesse.
- Le 7 septembre 2024, à la CVE Les Petits Loups.
- Le 3 octobre 2024, à la cérémonie d'assermentation de Pol Ouest.
- Le 5 octobre 2024, Renouvellement du label « Commune en Santé »

Le 17 septembre 2024, M. le Conseiller Nicolas Morel s'est rendu, à ma place, à la cérémonie d'ouverture du Décanat de la Faculté des géosciences et de l'environnement à l'UNIL.

Au chapitre des correspondances

Le 9 juillet 2024, j'ai reçu la lettre de démission de M. le Conseiller Anton Gaillard du groupe Les Vert.e.s. Je vous en donne la lecture.

⇒ **Annexe 1**

Au chapitre des communications présidentielles

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je souhaite transmettre une citation positive et qui a retenu mon attention.

Aujourd'hui, je pense à **Nelson Mandela** qui a prononcé :

« **Je ne perds jamais, soit je gagne, soit j'apprends** ».

Avec l'arrivée de Mme la Conseillère Amélia Amiguet-Vercher, **le nombre des Conseillères et Conseillers est de 59. La majorité reste à 30.**

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président

Vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour de cette séance. Si tel n'est pas le cas, je vous prie de vous manifester.

Une demande de modification de l'ordre du jour de la Municipalité par son secrétaire municipal, concernant le report du point 9a annoncé :

Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb :
Mesures de prévention et de sensibilisation en matière de Santé à Ecublens

Voici l'extrait du mail :

Au motif qu'elle n'est pas en mesure de répondre à l'interpellation de Mme Landry-Reeb, faute d'avoir pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance du 27.6.24. Celui-ci, reçu le 20.9.24 en raison de circonstances parfaitement compréhensibles, sera porté à l'ordre du jour de la séance de Municipalité du 30.9.24, lors de laquelle un (ou plusieurs) service sera chargé de préparer, à l'attention de la Municipalité, un projet de réponse à ladite interpellation

Ce point est donc reporté à notre prochain Conseil du 7 novembre 2024.

J'ouvre la discussion sur l'ordre du jour modifié.

La parole n'est pas demandée, je clos la discussion.

Nous pouvons passer au vote.

Je remercie les Scrutateurs de lancer le vote. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ **C'est avec 55 OUI que l'ordre du jour tel que modifié est accepté.**

4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 27 juin 2024

M. le Président

Vous avez tous reçu ce procès-verbal, celles et ceux qui ne l'auraient pas reçu sont priés de se manifester.

Avant d'ouvrir la discussion, Mme la Secrétaire prie M. Dufay de Lavallaz de l'excuser. En page 27, il faut lire Pierre et non Eric.

J'ouvre à présent la discussion sur le procès-verbal du 27 juin 2024.

M. le Conseiller José Birbaum

Ce fut un temps, nous avions les rapports des Commissions annexés au procès-verbal. Serait-il possible de les joindre, à l'avenir ? Il est plus facile, rétrospectivement parlant, d'avoir une vision plus complète si toute la documentation est au même endroit.

M. le Président

La parole n'est pas demandée, je clos la discussion.

Nous pouvons passer au vote.

Je remercie les Scrutateurs de lancer le vote. Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est à **avec 54 Oui et 2 Abstentions** que le **procès-verbal du 27 juin 2024 est accepté.**

Avec l'arrivée de Mme la Conseillère Landry-Reeb, **le nombre des Conseillères et Conseillers est de 60 et la majorité est de 31.**

5. Assermentation / élection

M. le Président

Conformément à notre ordre du jour, nous devons procéder à l'assermentation d'une Conseillère ou d'un Conseiller communal en remplacement de la démission de Monsieur le Conseiller Carlos Esteban Romeo.

Je vais demander à Monsieur Lorik Hyseni, futur Conseiller de se placer à l'endroit qui lui a été indiqué, puis je vais lire le serment que chaque membre du Conseil doit prêter lors de son assermentation.

Je nommerai alors Monsieur Lorik Hyseni qui, à ce moment-là, lèvera la main droite en déclarant *"je le promets"*.

M. le futur Conseiller Hyseni pourra rejoindre notre Assemblée, où une place lui est d'ores et déjà attribuée.

J'invite l'Assemblée à se lever.

Serment :

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

M. Lorik Hyseni

Je le promets

M. le Président

Monsieur le Conseiller Lorik Hyseni, je vous souhaite la bienvenue au sein de notre Assemblée et vous adresse toutes mes félicitations. Vous pouvez prendre place auprès de votre groupe.

À la suite de l'Assermentation, **le nombre des Conseillères et Conseillers passe à 61 et la majorité est de 31.**

Élection d'un membre à la Commission Plate-Forme Jeunesse

À la suite de la démission de M. le Conseiller Anton Gaillard, un siège vacant à la Commission Plate-Forme Jeunesse demande à être repourvu ce soir.

J'attends vos propositions pour ce poste.

M. le Conseiller Pierre Dufay de Lavallaz

Au nom du groupe LES VERT.E.S, je propose la candidature de M. le Conseiller Diego Rindisbacher et Mme la Conseillère Jade Hänni en tant que suppléante.

Élection d'un membre suppléant à la Commission Urbanisme

M. le Président

À la suite de la démission de M. le Conseiller Anton Gaillard, un siège vacant à la Commission d'Urbanisme demande à être repourvu ce soir.

J'attends vos propositions pour ce poste.

M. le Conseiller Pierre Dufay de Lavallaz

Au nom du groupe LES VERT.E.S, je propose la candidature de M. le Conseiller Nicolas Morel, en tant que suppléant de la Commission de l'Urbanisme.

6. Préavis 2024/08 : Convention de subventionnement multipartite 2025-2028 entre la Ville d'Ecublens et la Fondation du TKM Théâtre Kléber-Méleau

M. le Président

A présent, je passe la parole à M. le Conseiller Gabriel Delabays pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc.

M. le Conseiller Gabriel Delabays

Le seul élément a constaté est que, par rapport à l'ancienne convention, il y a eu une légère augmentation du montant sur la nouvelle convention de Fr. 1520.- qui est due à une augmentation de la population.

Durant la discussion, certains commissaires s'interrogent sur l'opportunité d'augmenter, lors de la prochaine convention, la participation de la commune d'Ecublens. L'ensemble des commissaires soulignent l'important travail mené par le TKM, notamment le rayonnement de l'institution dans la région et au-delà, grâce à la démarche personnelle du comédien et metteur en scène Omar Porras, aussi directeur du TKM.

Cependant, la Commission adopte à l'unanimité les trois vœux suivants :

- La commission demande à la Municipalité d'intervenir auprès du directeur des écoles, de sorte qu'il fasse plus de promotion auprès des enseignants dans le but que plus de classes se déplacent sur le site du TKM.
- La commission demande à la Municipalité de faire plus de communication à l'attention de la population, via les réseaux sociaux notamment, sur les activités du TKM.
- La commission demande que la Municipalité intervienne auprès de la Ville de Lausanne pour permettre au TKM d'utiliser un logiciel informatique de son choix pour le système de billetterie.

Pour conclure, la Commission accepte les conclusions du préavis n°2024/08 à l'unanimité.

M. le Président

Je remercie M. le Conseiller Delabays pour son rapport et passe la parole au rapporteur de la Commission des finances, M. le Conseiller Nader Donzel.

M. le Conseiller Nader Donzel

Après délibération, c'est à l'unanimité des membres présents que la COFIN vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis 2024/08 tel que présenté.

M. le Président

Je remercie M. le Conseiller Donzel pour son rapport.

Avant d'ouvrir la discussion à l'Assemblée, la Municipalité souhaite-elle s'exprimer ?

Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette

J'aimerais répondre aux vœux qui ont été émis.

Concernant la promotion auprès du Directeur. Malheureusement, je n'ai pas de nouvelle de la Commission culturelle de l'école. Mais les enseignants sont au courant de ce qu'il se passe au TKM. Durant l'absence de Mme Manzini, j'ai libéré un paiement pour une classe qui ira voir « Les Fourberies de Scapin ».

Pour le deuxième vœu, nous ne ferons pas de pub pour le TKM sur nos réseaux sociaux. Nous les utilisons en priorité pour annoncer nos manifestations sur notre territoire, parfois celles de nos sociétés locales. Mais nous ne pouvons pas inonder nos réseaux avec des événements extérieurs. Le TKM a une demi-page dans notre journal qui lui est réservé mais qu'il n'utilise pas tout le temps.

Concernant la billetterie, le directeur administratif a répondu aux questions de la Commission et je ne vais pas m'immiscer entre la Ville de Lausanne et les institutions qu'elle subventionne. Par contre, je peux, lors du prochain conseil de fondation, m'engager à demander si la situation s'est améliorée et interpeller la Ville si nécessaire.

M. le Président

J'ouvre à présent la discussion sur l'ensemble de ce préavis.

M. le Conseiller Gabriel Delabays

Je remercie la Municipalité pour les réponses apportées aux vœux. Je me réjouis de voir l'article dans notre journal. La prochaine fois que j'irai au TKM, je vais suggérer aux équipes de plus utiliser le journal.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et vous relis les conclusions du préavis 2024/08 tel que présenté.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2024/08,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à signer avec la Fondation du TKM, l'Etat de Vaud et les Communes fondatrices une convention de subventionnement multipartite de quatre ans, de 2025 à 2028 ;
2. de prendre acte que seront portées aux budgets 2025 et suivants les charges inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 5 des incidences financières.

Cette dépense sera portée au budget de fonctionnement des années 2025 à 2026 sous le compte n° 151.3653.05 « Théâtre Kléber-Méleau », puis sur le compte équivalent MCH2 en 2027 et 2028.

Nous pouvons passer au vote.

Je remercie les Scrutateurs de lancer le vote.

Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec **60 OUI** – 0 NON et 0 ABSTENTION que le préavis **2024/08** tel que présenté est **accepté**.

7. Préavis 2024/09 : Développement du secteur du Pontet – Organisation d'un concours de projets – Crédit d'étude

M. le Président

A présent, je passe la parole à Mme la Conseillère Maya Frühauf pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc.

Mme la Conseillère Maya Frühauf

Nous avons longuement délibéré en essayant d'approfondir tous les aspects pour en arriver aux conclusions suivantes :

De manière générale, les membres de la Commission sont d'accord avec les objectifs du programme. Ils saluent la procédure de concours, qui offrira l'opportunité d'explorer les possibles et de donner une cohérence à l'ensemble du projet. Un commissaire exprime le souhait que la salle triple, le foyer et la salle culturelle soient construits simultanément.

D'autres Commissaires déplorent le manque d'informations financières et, plus largement, la brièveté du préavis pour un projet d'une telle envergure.

En revanche, l'ensemble des Commissaires présents s'accorde à dire que les espaces extérieurs, bien que cruciaux pour le projet, ne sont pas suffisamment détaillés et quantifiés dans le programme soumis au concours. La Commission formule donc un vœu.

Vœu de la commission ad hoc :

La Commission émet le vœu que le programme ne se limite pas aux infrastructures (salle culturelle, salle triple, salles de classes), mais comprenne également une requalification des espaces extérieurs (place des fêtes, espaces conviviaux, aires de jeu, projet de canopée), en tenant compte des besoins de la population à l'horizon 2050.

Après délibération, c'est avec sept voix pour et deux abstentions, que la Commission vous recommande, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président

Je remercie Mme la Conseillère Frühauf pour son rapport et passe la parole à M. le Conseiller Donzel.

M. le Conseiller Nader Donzel

Nous constatons que plusieurs de nos points coïncident avec ceux de la Commission ad hoc.

Le point qui a été le plus saillant a été le manque d'informations financières pour prendre une décision. De ce fait, on arrive avec un résultat de vote très mitigé.

Je vous lis les conclusions du rapport.

En raison de l'égalité des voix constatée lors de la délibération – soit 4 OUI, 4 NON et 2 absentions –, la Commission des finances laisse la décision finale à l'appréciation du Conseil communal.

M. le Président

Je remercie M. le Conseiller Donzel pour son rapport.

Avant d'ouvrir la discussion à l'Assemblée, la Municipalité souhaite-elle s'exprimer ?

M. le Municipal Jean-Louis Radice

En préambule, je tiens à saluer la qualité des deux rapports. Ceux-ci vont nous permettre d'entrer dans le vif du sujet ; à savoir les débats, qui j'en suis sûr vont être empreints de bonne intelligence.

M. le Président

J'ouvre à présent la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Charles Koller

C'est un plaisir de se retrouver de ce côté de l'hémicycle.

J'aimerais tout d'abord saluer le travail de la Municipalité car nous proposer un concours et une vision à long terme pour le développement, cela permet d'aller chercher des idées auxquelles on n'a pas forcément pensé.

Malgré cela, je suis emprunté, en tant que Conseiller communal, car j'ai besoin de preuves et ce préavis manque d'éléments.

J'ai 8 points dont j'aimerais parler et j'espère que la Municipalité sera en mesure d'y répondre.

1. Incomplétude des informations financières

La Commission des finances a soulevé des préoccupations concernant le flou sur les coûts totaux du projet, estimés entre 35 et 50 millions de francs, sans qu'une répartition claire entre les sous-projets n'ait été fournie.

De plus, le plan d'investissement 2024-2029, mentionné dans le préavis, n'a pas été mis à disposition, ce qui empêche une analyse complète des impacts financiers à long terme.

2. Analyse financière globale par rapport aux autres engagements de la commune

Le projet doit être replacé dans le contexte des autres engagements financiers de la commune. Avant d'engager un crédit d'étude de cette ampleur, il est essentiel de comparer ces coûts avec les investissements actuels et futurs de la commune, afin de s'assurer que ce projet ne compromet pas d'autres priorités ou besoins à venir. Cette analyse est absente du préavis.

3. Dimensionnement insuffisant des infrastructures

Le dimensionnement de la salle de spectacle repose sur des événements récents, sans une analyse globale des besoins futurs, ce qui ne garantit pas que la salle réponde aux attentes à long terme de la commune.

Concernant les infrastructures sportives, bien que la salle triple soit identifiée comme prioritaire, son dimensionnement n'est pas détaillé. Il est important de s'assurer qu'elle puisse accueillir des compétitions régionales pour obtenir des subventions.

4. Absence d'une stratégie culturelle claire

La commune manque d'une véritable stratégie culturelle. Il serait nécessaire d'élaborer un plan culturel à long terme qui ne se limite pas aux événements locaux, mais qui soutienne un développement culturel durable pour attirer des événements de plus grande envergure et répondre aux attentes des habitant-e-s

5. Salle triple multifonction plutôt qu'une salle de spectacle + salle triple ?

Une salle polyvalente offrirait bien plus de flexibilité qu'une simple salle de fête. Elle pourrait répondre à des besoins variés, tels que des spectacles, événements associatifs, et même des événements sportifs ou éducatifs. Une telle salle serait également modulable et adaptée aux différentes manifestations de la commune, offrant ainsi une solution « couteau suisse »

6. Absence d'un échéancier et d'une priorisation des infrastructures

Le préavis ne fournit pas d'échéancier clair pour la réalisation des infrastructures ni de priorisation entre la salle triple, la salle culturelle, et les autres constructions prévues. Cette incertitude doit être levée avant d'engager un crédit d'étude.

7. Impact écologique et requalification des espaces extérieurs

Le projet ne précise pas suffisamment les actions prévues pour la végétalisation et la gestion des îlots de chaleur. Ces aspects sont pourtant essentiels dans une perspective de durabilité et d'adaptation au changement climatique. De plus, la Commission ad hoc a formulé un vœu demandant que le programme inclue une requalification des espaces extérieurs (place des fêtes, aires de jeux, canopée), mais ces éléments restent vagues dans le préavis.

8. Consultation citoyenne et usagers (sociétés locales et autres)

Le manque de consultation des citoyens et des usagers directs (écoles, associations, clubs sportifs) est également un point à revoir. Un projet d'une telle ampleur devrait refléter davantage les besoins réels de la population, par le biais d'une démarche participative plus large avec notamment un contact direct avec les associations sportives et culturelles de la commune.

Je tiens à souligner que je suis pour que l'on lance ce projet mais avec des éclaircissements sur les points que je viens d'évoquer.

M. le Président

Est-ce que la Municipalité aimerait déjà répondre à certains de ces points ?

Ce n'est pas le cas. Nous pouvons poursuivre.

M. le Conseiller Sebastian Süess

Le préavis sur lequel nous sommes amenés à nous prononcer ce soir a pour but d'organiser un concours d'architecture pour trouver en substance : l'implantation et la forme d'une nouvelle salle de sport triple et d'une nouvelle salle de spectacles dont l'une ou l'autre abriterait un foyer, ainsi que d'un ou de plusieurs bâtiments ou d'une extension de bâtiment pouvant héberger entre autres 12 salles de classes. Le concours devra également permettre de dessiner des espaces publics extérieurs attractifs et conviviaux pouvant accueillir différentes manifestations, des préaux scolaires, équipements sportifs extérieurs, etc.

Si avant la saison, cette introduction se lit comme une liste au père-Noël, elle constituera à minima une épreuve pour nos finances communales...

Polémique à part, je retiens deux éléments de cette hypothèse de départ :

1. Le concours porte sur un large programme avec plusieurs bâtiments dont la construction sera vraisemblablement échelonnée dans le temps, notamment en fonction des besoins et des capacités financières de la commune.
2. En choisissant un périmètre large qui couvre quasiment l'entier du secteur du Pontet, la Municipalité et ses services semblent ouverts à toutes les propositions de la part des bureaux participant au concours.

Pour moi, le concours d'architecture n'est cependant pas la bonne procédure pour trouver des solutions à tous ces problèmes, principalement pour trois raisons.

1. Premièrement, si l'exercice n'est certainement pas insurmontable, il n'en demeure pas moins qu'il pousse les architectes à faire les choix d'implantation des différents bâtiments que la Municipalité ou ses services auraient dû prendre dans le principe. Je parle là de l'identification des bâtiments en fin de vie qu'il s'agirait éventuellement de démolir. La Commune aurait aussi dû indiquer les endroits sur lesquels la salle triple et ou la salle des fêtes devraient être construites, les bâtiments de classes à surélever, à compléter ou à étendre. En laissant ouvert ces éléments, le nombre de variables est à mon avis trop grand pour un concours d'architecture.
2. Deuxièmement, le jury et la Municipalité par la suite, aura probablement de la peine à choisir. Il faut s'imaginer que le résultat sera plusieurs projets qui présentent pour chacun une implantation différente pour la salle triple, la salle des spectacles, la place des fêtes et les autres éléments du programme. Il est très probable que l'on voudrait piocher l'implantation de la salle triple de l'un des projets et l'implantation des salles de classes d'un autre projet ; il en va de même pour les architectures à proprement parler : à titre d'exemple, on pourrait imaginer que l'un des projets présentera la meilleure solution architecturale au niveau des façades, des matériaux, de la répartition interne de la salle triple, et un autre projet présentera la meilleure solution pour la salle des spectacles. Or, la procédure du concours d'architecture ne permettra pas de choisir la meilleure solution de chacun des objets des différents bureaux, puisque le concours désignera un projet lauréat.

3. La troisième raison pour laquelle je pense que le concours d'architecture n'est pas adéquat à la problématique est une raison temporelle. Le besoin d'une salle triple ressort clairement du préavis et se fait sentir depuis un certain temps. A titre personnel, je suis donc convaincu du besoin, idem en ce qui concerne les salles de classes supplémentaires et les locaux pour le réfectoire. Par contre, chère Municipalité, vous n'êtes qu'au début de me convaincre qu'une nouvelle salle de spectacles est réellement nécessaire. Il va falloir montrer d'autres arguments pour soutenir la planification de ce genre de gros investissements pour notre commune. Mais revenons à la procédure : le projet lauréat du concours présentera donc à priori plusieurs bâtiments avec des urgences ou des horizons de réalisations différentes. Je peux imaginer que la salle triple devrait être réalisée le plus vite possible alors que la salle des spectacles sera réalisée peut-être que dans 10 ans. Mais, est-ce que nous voulons nous lier à un même bureau d'architecte pendant plus de 10 ans pour la construction de ces bâtiments ? Plus encore, au vu des avancées techniques, de l'évolution des styles architecturaux et du cadre légal en matière de construction, est-ce que, d'ici 10 ou 15 ans, nous aurons envie de réaliser un bâtiment conçu 10 ans plus tôt ? Je pense que non.

Par conséquent, si on choisit un périmètre large et autant de variables et temporalités, comme il est proposé ici, il faut choisir une autre procédure :

- Soit, on choisit la procédure des mandats d'études parallèles qui selon la SIA sont adaptés lorsque la recherche de solutions doit répondre à un programme complexe et si le cahier des charges ne peut être préalablement défini de manière précise, ce qui me semble être le cas ici. Dans les mandats d'études parallèles, plusieurs équipes d'architectes/paysagistes, etc. sont invités à travailler en deux tours. Les MEP ne sont donc pas anonymes et il est possible de choisir des bureaux suisses qui disposent malgré tout d'une meilleure connaissance du contexte géographique ou légal. Au terme de la présentation du résultat du premier tour, le jury fait un retour et exprime des critiques qui permettent aux bureaux d'adapter leurs projets au deuxième tour.
- Ou bien, une étude de faisabilité est faite pour définir avec plus ou moins de précision les endroits prévus pour chacun des besoins, puis on fait des concours pour chacun des objets par la suite. On pourrait également réfléchir à l'organisation d'un concours d'idées.
- Finalement, une autre possibilité serait de réduire le périmètre d'étude et de faire un concours d'architecture qui se limite à ce stade à la définition du bâtiment présentant le besoin le plus urgent, soit la salle triple. Dans la même procédure, on demanderait aux architectes d'établir une vision pour l'ensemble du secteur du Pontet dans laquelle les autres besoins seraient intégrés à une précision volumétrique. Ceci nous permettrait de choisir la meilleure solution pour le bâtiment tout en s'assurant que le reste du programme pourra être réalisé dans le périmètre donné. Plus tard, lorsque les besoins sont prouvés et que les finances le permettent, d'autres concours pourront être lancés pour la salle des spectacles et les nouvelles classes.

Vous l'aurez compris, je suis convaincu qu'il faille construire une salle triple et des salles de classe. Par contre, vu les faibles arguments pour une nouvelle salle de spectacles et particulièrement les doutes que j'ai quant à la procédure choisie, je ne pourrai pas soutenir ce préavis en l'état. J'invite la Municipalité à se prendre un certain

temps pour réfléchir aux priorités en termes d'infrastructures communales et, surtout, à la procédure la plus adaptée à la problématique.

M. le Conseiller Gabriel Delabays

Tout d'abord, j'aimerais remercier la Municipalité de nous présenter un projet si ambitieux. On a bien compris les besoins en termes de salle triple. Ce préavis soulève aussi des questionnements, notamment sur la salle de spectacle.

J'aimerais relever quelques éléments qui me paraissent incohérents dans ce préavis. Le premier point est sur les besoins scolaires. Nous avons des chiffres qui nous avaient été donnés, il y a une année dans un autre préavis (2023/09) qui portait sur l'aménagement du bâtiment Mars. On parlait de 67 élèves supplémentaires d'ici à 2030 et 90 élèves de plus d'ici à 2050. Cela ferait 157 élèves de plus d'ici à 2050, soit environ 7 classes. Dans ce préavis, on parle de 260 élèves supplémentaires, soit environ 13 classes. Au sein de mon groupe, il y a une interrogation sur le bien-fondé de ces chiffres.

Ensuite, il n'y a pas de stratégie culturelle qui est réellement établie. On se pose la question de savoir si la salle de spectacle est vraiment nécessaire. Comment cela se fait-il qu'il n'y ait pas eu vraiment d'étude qui a été menée auprès des sociétés locales ?

Nous comprenons qu'il puisse y avoir un besoin du fait de certaines difficultés avec l'université de Lausanne et l'EPFL pour avoir des salles à disposition pour des sociétés locales. Est-ce que cela doit justifier une salle de spectacle à ce stade dans cet horizon temporel ? On entend que l'horizon temporel sera assez rapide dans les intentions et dans les chiffres qu'on a reçu dans le cadre du plan des investissements 2024-2029. Ces chiffres sont les suivants : nous prévoyons un investissement d'environ 43,5 millions soit 18 millions pour la salle de spectacle, 8 millions pour les espaces verts, 17 millions pour la salle triple et 4 millions pour le foyer. A cela, il faut déduire 3,5 millions de subventions cantonales qu'on recevrait pour la construction d'une salle triple et d'un foyer. Je ne sais pas si ses chiffres seront exacts à ceux que nous allons recevoir dans le prochain budget.

En l'état actuel, nous n'avons que des chiffres hypothétiques. Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer clairement, tant bien qu'est que ces chiffres seraient véridiques.

Il y a un cas où je me suis intéressé. C'est l'exemple de la commune d'Etoy qui a construit il y a quelques années une salle triple multifonctionnelle qui intègre les capacités d'une salle de spectacle pour 300 personnes avec un foyer de 250 places pour accueillir tous les élèves de la région ainsi que les sociétés locales d'Aubonne et environs. Ils ont construit ce complexe pour un montant de 14,5 millions. Cela est beaucoup moins par rapport aux 35 millions que l'on envisagerait ici.

Le complexe d'Etoy est d'une grande qualité. Il a été construit avec des matériaux locaux, avec du bois suisse pour construire l'armature du bâtiment.

Je me questionne du pourquoi nous nous engagerions sur un tel montant ici à Ecublens, d'autant plus que nous n'avons pas les besoins. Contrairement à la commune d'Etoy quand ils ont construit et aménagé tout ce projet en 2018, ils avaient une stratégie mise en place en consultant toutes les sociétés locales pour savoir qu'elles étaient leurs besoins en termes de salles et d'infrastructures pour pouvoir construire un bâtiment qui soit le plus proche des besoins du terrain.

Malheureusement, ce n'est pas le cas à Ecublens. Nous pouvons le regretter. Nous comprenons qu'il y a des besoins pour la salle triple, nous ne nous y opposons pas. Par contre, nous nous opposons pour la salle de spectacle. Nous soulignons un élément qui est peu cohérent. Dans le préavis, il est spécifié qu'il y aura seulement 64 places de parking pour une salle de spectacle, ce qui nous paraît peu pour accueillir un public conséquent. Nous pouvons utiliser les transports publics à proximité mais ce ne sera pas suffisant pour absorber toute la demande.

Partant de ce principe, je me suis renseigné auprès de la Direction des affaires communales et des droits politiques du canton pour savoir comment nous pouvions procéder. Je propose une procédure inédite qui s'appuie sur l'article 33 de la Loi sur les communes et qui propose que notre Conseil vote sur un renvoi du préavis à la Municipalité : ce qui veut dire que nous ne l'acceptons pas, ni le refusons mais qu'on le renvoie pour que la Municipalité puisse revenir avec des compléments en tenant compte des remarques émises par notre Conseil.

Je vous lis la réponse de la DGAIC 33 sur les communes : « En principe le Conseil accepte, refuse ou amende les conclusions du préavis. Toutefois, il peut arriver et est admis que le Conseil vote le renvoi du préavis à la municipalité pour complément. C'est en réalité en quelque sorte un refus ».

Je vous invite à suivre cette procédure qui est le renvoi de ce préavis à la Municipalité pour qu'elle tienne compte de tous les éléments soulignés ce soir.

Le Président

M. le Conseiller Delabays, j'ai une question sur la procédure que vous avez évoquée. Est-ce que la proposition doit être soutenue par un certain nombre de Conseillers ?

M. le Conseiller Gabriel Delabays

Elle est à la majorité simple.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

J'aimerais émettre un vœu. Nous avons beaucoup parlé de la stratégie culturelle mais j'aimerais revenir sur la stratégie scolaire. Il y a des chiffres qui se contredisent depuis le préavis de l'an passé et celui-ci.

Dans le cadre d'un renvoi à la Municipalité, mon vœu serait d'avoir plus d'éléments sur la stratégie scolaire, tant sur les bâtiments que sur le nombre d'élèves qui sont attendus sur la commune et à quel horizon.

⇒ **Annexe 2**

Mme la Conseillère Maya Frühauf

J'aimerais déposer un vœu de la part de M. le Conseiller Sage, absent ce soir.

Ce vœu demande que la Municipalité intègre l'ensemble des recommandations de notre Plan Climat dans le cahier des charges de ce projet.

⇒ **Annexe 3**

M. le Conseiller Nicolas Morel

Je suis favorable au concours de projet mais avec un gros « mais ». Je rejoins M. le Conseiller Süess sur la problématique du type de concours.

J'aimerais surtout intervenir sur le programme. Il n'y aucune contrainte par rapport à l'intégration à l'existant et aux aspects environnementaux, mobilité douce, aspects énergétiques, etc. Je n'ai pas retrouvé ces éléments dans le programme. Celui-ci semble provenir de on ne sait où sans aucune justification des surfaces qui sont proposées.

On devrait mutualiser certaines surfaces du programme entre les différents bâtiments prévus. Par exemple, les gradins de la salle triple pourraient permettre de considérer cette salle de sport comme une salle de spectacle transformable. Je vois une possibilité de combiner ces deux bâtiments, ce qui nous ferait faire des économies importantes.

Dans le rapport de la Commission ad hoc, il s'agit de faire une salle des fêtes pour remplacer la Salle du Motty. Ce serait une erreur, selon moi. Elle existe et a été rénovée récemment. Il n'y a pas de raison de vouloir la jeter aux oubliettes.

Mes demandes, à la Municipalité, sont les suivantes ; d'une part, réduire le programme architectural et d'autre part, porter à la connaissance du Conseil communal les résultats de l'étude préliminaire.

Pour ma part, je soutiendrai le renvoi de ce préavis à la Municipalité.

M. le Conseiller Lorik Hyseni

Je trouve important de souligner la problématique du choix du concours et le manque de transparence par rapport à l'étude préliminaire. Ce manque est une critique que l'on pourrait faire à la Municipalité. Mais dans la globalité, le préavis est bon.

Je souhaitais faire un amendement mais je préfère le transformer en vœu car je vais rejeter ce préavis.

Le périmètre de l'étude de la zone de construction d'utilité publique est beaucoup plus étendu lorsqu'on regarde le plan général d'affectation. Ma proposition était d'élargir le périmètre d'étude car on nous dit qu'il y a des besoins immenses et que les travaux doivent être faits sur une petite zone. Je propose à la Municipalité d'élargir la zone d'étude dans toute la zone de construction d'utilité publique du secteur du Pontet selon le Plan Général d'affectation (PGA) tout en tenant compte des acteurs d'utilité publique déjà présents dans la zone. Ce projet se base sur les besoins des utilisateurs. De plus, j'attends d'un concours qui soit innovant et quelque chose qui sort du lot et peut-être culotté. Ce concours doit apporter quelque chose d'innovant à Ecublens. Je vous invite à rejeter ce préavis.

⇒ **Annexe 4**

M. le Président

Afin d'être au clair avec ce que vous souhaitez, vous voulez faire un amendement ou déposer un vœu ?

M. le Conseiller Lorik Hyseni

Cela devient un vœu.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola

Je ne vais rien rajouter à l'argumentaire qui a été fait jusqu'à présent. J'ai apprécié l'intervention de M. Süess qui m'a permis de me faire une opinion sur ce préavis.

J'aimerais clarifier un point sur la procédure. De quelle manière, nous allons procéder à la demande du renvoi de ce préavis à la Municipalité. M. Delabays a parlé de la Loi sur les communes. Je suis allé dans notre règlement et je n'ai rien trouvé. Il ne faudrait pas que nous commettions une erreur de procédure.

Pour ma part, si cela est possible de le faire, je vous encourage à renvoyer ce préavis à la Municipalité.

M. le Président

Concernant la procédure, nous ne voyons pas l'impossibilité d'un renvoi à la Municipalité par le Conseil.

Si quelqu'un connaît un article qui dit le contraire, qu'il n'hésite pas à prendre la parole.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola

Pour avoir consulté le règlement, je ne vois pas sur quelle base, vous dites qu'il n'y a pas d'impossibilité d'un renvoi.

Le Conseil a le choix de voter oui ou non un préavis. On peut aussi voter les amendements qui ont été proposés mais la possibilité d'un renvoi n'existe pas dans notre règlement. J'aimerais que l'on soit compatible par rapport à cela.

Si nous avons un doute, il est possible que la Municipalité retire le préavis et cela éviterait un vice de procédure.

M. le Conseiller Nicolas Morel

J'aimerais juste ajouter que si la loi cantonale sur les communes prévoit cette possibilité, nous aurons toujours le moyen de l'utiliser même si notre règlement ne le prévoit pas explicitement.

M. le Conseiller Gabriel Delabays

J'ai eu un échange avec le Canton à ce propos. Effectivement, il n'y a rien dans notre règlement qui précise la procédure à ce sujet. Par contre, la Loi sur les communes laisse une zone d'interprétation. On m'a confirmé que c'est une procédure qui peut être utilisée. Le seul risque de cette façon de faire, c'est qu'il puisse avoir des renvois à répétition d'un même préavis. Mais je compte sur la sagesse de chacun d'entre nous.

M. le Municipal Jean-Louis Radice

Après cette avalanche de points négatifs relevés ce soir, je relève quand même un point positif, à savoir que chaque personne qui s'est exprimée reconnaît le besoin de réaliser une salle triple.

L'intervention de M. le Conseiller Süess propose une vision qui s'oppose à celle retenue par le service de l'Urbanisme, composée d'urbanistes professionnels. Les

arguments avancés par ce service ont convaincu la Municipalité. Le concours permettra à 20 - 30 bureaux d'architecture de réfléchir sur ses questions relatives à ses implantations y compris le devenir de ce parc.

La demande de la Municipalité concerne un crédit de concours et non pas un crédit d'étude qui suivrait la fin d'un concours et éventuellement un crédit de construction qui serait la 3ème étape qui n'interviendrait pas avant le terme de la législature en juin 2026.

Ce préavis est le fruit de longues discussions au sein de la Municipalité qui devait se mettre d'accord. Il y a eu beaucoup d'interventions dans plusieurs domaines, il me serait difficile de répondre à chacune d'elle. J'avais préparé une réponse pour le Conseiller Lorik Hyseni car j'ai eu connaissance de son amendement en avance. Je salue la communication en amont du Conseil à la Secrétaire, c'est toujours plus agréable.

La vision proposée par M. le Conseiller Süess, quant à la procédure à respecter ou le choix d'implantation, je rappelle que le crédit qu'on demande ce soir est un crédit de concours et non l'étape suivante.

Dans l'intention de la Municipalité, nous souhaitons dans un terme assez court réaliser cette salle triple avec le foyer car il est difficile de distinguer l'un et l'autre. Ce qui a retenu l'intérêt de la Municipalité c'est l'intérêt régional que peut revêtir cette salle par la situation géographique et un besoin plus large en dehors des frontières de la commune, comme dans le canton.

Quant aux inquiétudes de financement et de capacité financière de la commune, je ne répondrai pas maintenant. Je reconnais que cela est maladroit de ne pas avoir transmis la dernière mouture du plan d'investissements réfléchi récemment qui vous sera présenté à l'ensemble des Conseillères et Conseillers lors de la séance du budget.

M. le Syndic

En ce qui concerne les informations financières, aujourd'hui nous ne votons pas une dépense de 70 millions sur les 15 prochaines années. Nous votons un crédit de concours, pour avoir les idées claires sur les gros objets que nous devons mettre sur la table de travail.

La zone, qui pourrait être concernée par les futurs aménagements nécessaires, est définie par le périmètre qui a été proposé. Ce périmètre, qui comprend une zone plutôt au sud de la zone scolaire, est une volonté de la Municipalité aussi. Le but est de laisser la partie nord à la population. Il y a le tennis club, un terrain pour le Beach volley, une piscine, ... Cette zone devrait rester ainsi le plus longtemps possible.

La zone, au sud du secteur scolaire du Pontet, y compris la place de fêtes, en fait c'est un ancien terrain de foot multisports, ou plutôt multiméteo, qui permet d'intégrer beaucoup de choses. On ne se rend pas compte de la grandeur de cette zone. Mais elle est assez grande pour y intégrer les différents objets que l'on souhaite y mettre.

On doit savoir où on va pour connaître les dépenses que l'on pourra échelonner. On n'a jamais brûlé nos cartouches trop rapidement. On a voté, ces dernières années, des crédits importants, dont le collège Croset-Parc. Ce sont des objets que l'on a réussi à financer sans avoir eu recours à une augmentation d'impôts.

Les ressources financières de la commune sont aussi en termes fonciers. Sur le territoire d'Ecublens, la Ville possède plusieurs terrains situés en zone à bâtir, terrains qui constituent à la fois une réserve pour des échanges fonciers ou une mise en valeur si nécessaire. Ces territoires représentent environ 44'000 m². Grâce à cela, et en cas de besoin, on aurait de quoi financer, en partie, ce projet. Je voulais rassurer le Conseil communal sur ce point.

Les autres engagements financiers feront partie de ce qui vous sera montré du plan d'investissement qui sera transmis avec les budgets.

Concernant l'idée d'une salle triple multifonctionnelle, la Municipalité a écarté cette éventualité et cela pour plusieurs raisons. Le fait de faire une salle triple de sport polyvalente ne sera jamais quelque chose de bien. De plus, quand il faudra mettre en place pour un spectacle, la salle ne pourra pas être utilisée pour les cours de sports pour les élèves, par exemple.

La salle triple de sport doit être avant tout une salle de sport, avec de gradins et avec des dimensions qui permettent de devenir une salle de sport régionale avec tout ce que cela comporte.

La salle de spectacle, quant à elle, doit nous permettre de faire énormément de choses. Les sociétés locales n'ont pas toutes exprimé par écrit leurs besoins mais la Municipalité les connaît. On peut imaginer, l'Abbaye des Patriotes, des lotos, les promotions, un marché de Noël, un concert, un festival, ... la liste serait longue. On sait qu'aujourd'hui il nous manque une salle de spectacle multifonctionnelle.

Quant au programme, il sera défini, plus précisément, grâce au concours. Il est évident que l'on tiendra compte de l'environnement, comme mentionné dans le rapport au chapitre 5.

Ayez confiance ! La Municipalité va veiller à ce que tous ces aspects soient respectés.

Je vous invite à soutenir ce projet et à permettre à la Municipalité de lancer ce concours afin de pouvoir avancer dans la planification qui suivra.

Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette

Vous avez, tout à l'heure, accepté le préavis pour le TKM. Cela montre bien votre attention à la culture.

La culture doit se développer à Ecublens. Nous avons, effectivement, une jolie salle. Mais cette dernière, a une scène qui n'a pas de dégagement et qui ne nous permet pas d'accueillir un certain nombre de spectacles. Nous avons vraiment un problème structurel de ce côté-là.

Cette salle va continuer à être utile pour un certain nombre d'activités mais la population augmente et nous avons besoin d'un outil de qualité.

Je reviens à Etoy qui avait une salle de gym qui faisait aussi office de salle de spectacles. Pour eux, cela ne fonctionnait plus du tout et ont dû construire une salle triple de sport régionale.

Quant aux besoins scolaires, les chiffres qui nous avaient été donnés quand nous avons discuté autour de Mars correspondaient aux informations que nous avions à ce moment-là. Le service de l'Urbanisme rencontre une grande difficulté, à savoir, prévoir le nombre d'habitants sur notre commune à long terme. On peut l'imaginer grâce aux

plans de quartier mais cela reste une tâche difficile. Nous avons, à présent, deux ans de plus, et on peut améliorer ces chiffres.

En tant que Députée, je vous rajoute une inconnue supplémentaire. Nous avons appris que le gymnase se ferait sur 4 ans. Le Département a décidé d'explorer la possibilité pour les élèves à la fin de la 10^{ème} année de pouvoir passer au gymnase. Cela pourrait vouloir dire que les besoins évoqués aujourd'hui ne seraient plus d'actualité à ce moment-là.

Il est important de pouvoir étudier tous ces paramètres qui pourront s'affiner au fur à et à mesure de la réflexion. Ce n'est pas demain que nous allons construire ces salles de classe.

J'aimerais conclure en répondant à ceux qui ont dit que nous n'avons pas de politique culturelle. Je vous confirme que nous en avons une, même si celle-ci n'est pas écrite noire sur blanc. Notre population augmente et nous méritons d'avoir un espace de meilleure qualité.

Mme la Conseillère Maite Perez Chevellaz

En écoutant ce qui a été dit ce soir, j'ai un peu changé d'avis. Il a été mentionné que nous devrions être un peu plus ambitieux.

Vu que le prochain préavis est sur le tennis, pourquoi ne pas faire des courts de tennis à côté de la salle triple et ainsi faire aussi des courts à l'intérieur ? Cela permettrait d'y jouer toute l'année.

M. le Syndic

Je peine à comprendre l'objectif d'une salle triple avec du tennis à l'intérieur. L'objectif premier de la salle triple est pour des besoins sportifs scolaires.

On pourrait imaginer, durant la mauvaise saison, d'avoir des courts de tennis dans la salle de spectacle multifonctionnelle, si cette dernière n'est pas sur occupée.

Mme la Conseillère Maite Perez Chevellaz

Je me suis mal exprimée. J'entendais par-là, de faire une salle triple un peu plus grande pour y intégrer des courts de tennis.

M. le Municipal Jean-Louis Radice

Je me permets de revenir sur la question du périmètre. Question qui a déjà été développée par M. le Conseiller Hyseni et qui l'a transformée en vœu plutôt qu'en amendement.

En effet, ce périmètre de l'étude au Nord du « périmètre défini dans le préavis » et ce, en y incluant la zone sportive, comprenant d'une part les terrains synthétiques, le terrain en herbe, les pistes de course, la fosse de réception de saut en longueur, les espaces de jeux dédiés à la pratique du « Beach Volley-Ball », l'espace dédié au jet du boulet ou à la pétanque ainsi que les installations du Tennis Club et l'aire accueillant le Centre technique communal d'autre part, a déjà retenu, par le passé, l'attention de la Municipalité et des Services communaux concernés.

Au terme des observations et remarques qui ont ponctué l'ensemble de ces réflexions, il a été conclu qu'il ne convenait pas de retenir ce périmètre et que la Municipalité

souhaite dédier à la population cet espace public réservé aux pratiques sportives qu'il accueille et ce, à long terme, voire pour toujours !

Si la possibilité d'offrir aux réflexions des bureaux d'architectes de plus larges perspectives architecturales de développement du site peut paraître avantageuse, elle aurait surtout l'inconvénient d'exposer excessivement l'utilisation du foncier avec pour conséquence une réduction des espaces publics que l'on souhaite justement préserver au mieux. Soit en particulier les espaces verts. C'est précisément ce que nous souhaitons éviter ! Raison pour laquelle le périmètre défini se limite à la partie centrale du secteur du Pontet qui accueille les bâtiments scolaires et le Sud de la zone publique, jusqu'à la limite du bâtiment de la Route du Bois 2&4 comprenant le poste de la Pol Ouest. Quoiqu'il en soit, une implantation de nouvelles classes dans un périmètre élargi pose les enjeux suivants :

Prévoir la relocalisation des terrains de sport (pas de solution identifiée actuellement);

- ⇒ Optimisation des distances à parcourir et déplacements entre les cours au sein du site scolaire ;
- ⇒ Rationalisation du sol : densification plutôt qu'un étalement.

Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette

J'ai oublié de dire tout à l'heure, qu'en termes de couts, on doit payer un spectacle que l'on accueille que celui-ci soit donné ou pas. A l'heure actuelle, certains spectacles sont donnés à l'extérieur par manque de structure adéquate et en cas de mauvais temps, nous n'avons pas de solution de replis.

Si on arrive à faire ce projet, les possibilités seraient innombrables. On peut tout à fait imaginer avoir une scène qui donne sur l'intérieur de la salle de spectacle mais qui donne aussi à l'extérieur. Essayons d'imaginer toutes les économies que cela nous permettrait de faire, comme le cout de la scène que nous utilisons pour la fête de la musique, par exemple.

Le mot d'ordre de ce projet est la mutualisation, comme le foyer qui servirait de dégagement lors de manifestations dans la salle triple, ou de réfectoire sur temps scolaire ou encore de salle de dégagement et d'agrandissement de la salle de spectacle en cas de besoin.

M. le Conseiller Charles Koller

Je remercie M. le Syndic car j'ai appris passablement de choses, comme le fait que c'était une volonté municipale de construire cette salle et le bien foncier qui pourrait nous aider à financer.

Je reviens juste sur la culture. Je rêverais que l'on puisse avoir plus de spectacles à Ecublens mais pour le moment je ne vois que les risques. Notre commune se situe entre Renens, Morges ou encore Lausanne.

En 2018, la Commission de gestion avait émis le vœu « que la Municipalité se penche sur une réflexion globale des besoins en activités sportives et culturelles de la Commune ».

La réponse de la Municipalité est donnée dans son rapport de 2019. « Une réflexion globale est actuellement menée par le Service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises, compte tenu de ses ressources, avec pour objectif de permettre à la Municipalité de définir, d'une part, la politique culturelle de la Commune

et, d'autre part, la politique communale des sports. Ceci lui permettra de fixer les lignes directrices et missions en matière culturelle et sportive, ainsi que de préciser clairement les besoins dans ces domaines ».

C'est exactement la réflexion que j'ai faite au début. Je m'attends, en tant que Conseiller, à avoir plus de lignes directrices de ce qui nous pouvons faire quand on décide de construire une salle de fêtes.

M. le Syndic

La politique du sport est déjà lancée et vous le verrez dans le cadre du budget 2025, il y a un montant qui est prévu pour pouvoir travailler sur l'élaboration de cette politique sportive et culturelle. On y travaille déjà depuis quelques mois. Mais ensuite, nous devons être prêts avec les infrastructures.

Aujourd'hui, ce que l'on vous demande c'est de devenir ambitieux. Ecublens est la dixième ville du canton et nous n'avons pas de salle digne de ce nom. Non le Motty ne disparaîtra pas ! Mais nous avons besoin d'une salle qui puisse être bien plus grande, si ce n'est que pour faire les promotions, qui à l'heure actuelle se font sur plusieurs soirs.

Je vous demande de soutenir ce préavis et de nous permettre d'être ambitieux au moins au niveau des idées. Pour ne pas faire d'erreur, il faut bien connaître l'espace et ses potentiels. Ce n'est pas un Tetris mais plutôt un jeu de Lego où on va pouvoir faire quelque chose d'harmonieux. M. le Conseiller Hyseni l'a dit, il faut que les professionnels puissent nous dire ce que l'on peut faire.

M. le Conseiller Lorik Hyseni

J'aimerais répondre à M. le Municipal Radice et suivre le conseil de M. le Syndic quand il dit qu'il faut être ambitieux. De ce fait, il faut étendre cette zone d'étude. Je vous ai entendu quand vous avez dit que l'on souhaitait maintenir la zone située au Nord, une zone publique. Mais cela n'empêche pas les architectes de se pencher sur l'ensemble de la zone en connaissant le souhait de la Municipalité.

Je vous propose de garder mon vœu, même si celui-ci ne vous a pas séduit, dans un coin de votre tête afin d'y réfléchir ensemble.

M. le Municipal Jean-Louis Radice

Je ne crois pas avoir émis un quelconque jugement à l'encontre de votre vœu. J'ai juste exposé la position de la Municipalité et les raisons pour lesquelles, elle n'a pas retenu ce périmètre initialement.

Il y a eu beaucoup de suggestions qui ont été émises ce soir. Ce que je retiens c'est que tous les éléments du préavis ne convainquent pas l'ensemble des Conseillères et Conseillers qui se sont exprimés librement et intelligemment.

M. le Président

La parole n'est plus demandée. Je reviens sur la proposition de renvoi de ce préavis de M. le Conseiller Delabays qui, et je crois que le Bureau partage aussi mon avis, peut être décidée et votée par le Conseil.

Dans l'ordre, nous voterons d'abord sur le renvoi de ce préavis à la Municipalité. Dans le cas où le renvoi est refusé nous voterons le préavis tel que présenté. L'amendement qui s'est transformé en vœu ne sera, quant à lui, pas voté.

Est-ce qu'il y a des oppositions à cette manière de procéder ?

Afin de confirmer, est-ce que M. le Conseiller Delabays maintient sa proposition de renvoi ce préavis à la Municipalité ?

M. le Conseiller Gabriel Delabays

Je maintiens ma proposition de renvoi.

M. le Président

Si ce préavis est renvoyé, j'imagine que la Municipalité reviendrait avec ce préavis au plus tôt au début de l'année civile prochaine.

M. le Conseiller Nader Donzel

Sur le principe, on va voter sur le renvoi ou pas.

Quand je lis l'article 56, j'ai une lecture différente. A l'alinéa 3, il est écrit « Lorsqu'il s'agit de l'examen d'un préavis municipal, les commissions en proposent l'acceptation, le renvoi pour une nouvelle étude, le rejet ou la modification de ses conclusions ».

Nous avons donc 4 choix. Je réalise que nous ne sommes pas équipés pour faire ces 4 choix. De ce fait, je propose que cette façon de procéder soit adoptée ce soir.

M. le Conseiller Charles Koller

J'ai besoin d'un éclaircissement, M. le Président. Vous avez dit que ce préavis allait être remis à l'ordre du jour. Mais comme j'ai compris, ce préavis est renvoyé à la Municipalité et elle reviendra avec quelque chose d'autre ou bien ?

M. le Président

Je voulais juste préciser que si le renvoi est accepté, cela ne pouvait pas être un renvoi à la prochaine séance du Conseil, ni à celle de décembre.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola

Toujours sur la procédure, j'ai relu l'article 56 et il prévoit le renvoi mais à l'attention des Commissions qui préavisent. De ce fait, ce sont les Commissions qui peuvent renvoyer un préavis.

Concernant la votation du Conseil, ce sont les articles 90 et quelques ... qui eux prévoient OUI – NON ou ABSTENTION.

J'arrive à concevoir que la Loi sur les communes est supérieure à notre règlement. Si l'on accepte tous, il faudrait voir pour adapter notre règlement pour le rendre compatible et d'accepter aujourd'hui, la procédure que vous avez proposée ; à savoir, le renvoi d'abord et ensuite, s'il y a lieu d'être, le OUI – NON ou ABSTENTION.

M. le Conseiller Sebastian Süess

C'est aussi sur la procédure du renvoi. A l'article 90, on parle du renvoi. Comme je le comprends et je peux le lire « que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit ».

De ce fait, la votation pourrait se faire la prochaine séance. Or, comme j'ai compris des discussions, on le renvoie à la Municipalité, elle travaille sur le préavis, elle le modifie et en soumet un nouveau.

Ce n'est pas ce qu'est dit à l'article 90. J'aurais plutôt tendance à dire, on vote OUI – NON ce préavis. De toute façon, la Municipalité va revenir avec un projet puisque la salle triple on en a besoin.

Je pense que la notion du renvoi qui apparaît dans La loi sur les communes n'a pas la même notion que celle de notre règlement.

M. le Conseiller Gabriel Delabays

Je m'excuse d'avoir soulevé des éléments de procédure compliqués. J'ai dû me renseigner auprès du Canton de comment faire pour avoir un complément, car au fond, on n'est pas contraire à ce préavis, mais selon moi, il manque des éléments importants afin de prendre une décision en connaissance de cause. Et un refus aurait été un message à Municipalité trop négatif.

Voici la réponse de la Direction des affaires communales et des droits politiques : « En principe, le Conseil accepte, refuse ou amende les conclusions du préavis. Toutefois, il arrive et il est admis que le Conseil vote le renvoi du préavis à la Municipalité pour complément. C'est en réalité, en quelque sorte un refus. La Municipalité déposera son préavis si possible complété dans le sens demandé par le Conseil ».

M. le Président

Au vu de tous ces éclaircissements, nous pouvons passer au vote ; à savoir sur le renvoi de ce préavis à la Municipalité.

Je remercie les Scrutateurs de lancer le vote.

Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec **33 OUI – 18 NON** et 5 ABSTENTIONS que **le préavis 2024/09 est renvoyé à la Municipalité.**

8. Préavis 2024/10 : Rénovation des courts 1 à 4, déplacement du court 5 et reconstruction du Club House – Crédit d'investissement

M. le Président

A présent, je passe la parole à Mme la Conseillère Miéville pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc.

Mme la Conseillère Daniela Miéville

La Commission avait une question qui était restée en suspens. Le Secrétaire municipal nous a transmis leur réponse. La question soulevée était « s'il était nécessaire de

passer par des marchés publics pour faire ces travaux ». Il s'avère que seul le déplacement du court n°5 doit être soumis aux marchés publics.

Le résultat de nos délibérations indique qu'après une courte délibération, le préavis est adopté à l'unanimité par les membres de la Commission. Elle vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux d'accepter le préavis, tel que présenté.

M. le Président

Je remercie Mme la Conseillère Miéville pour son rapport et passe la parole à M. le Conseiller Donzel.

M. le Conseiller Nader Donzel

La question principale qui s'est posée principalement durant la discussion était de savoir si le débiteur avait les moyens de couvrir les créances.

Pour votre information, une coquille s'est glissée dans le rapport à la p. 2 dans le 1^{er} paragraphe. Il faut lire (2022 et 2023).

Je passe aux conclusions. Après délibération, c'est avec 8 OUI, 1 NON et 1 abstention que les membres de la Commission des finances vous recommandent, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis 2024/10 tel que présenté.

La Commission a émis les vœux suivants :

- ⇒ Vœu 1 : Le TCE est encouragé à élargir la zone de recherche de ses sponsors au-delà de la commune d'Ecublens.
- ⇒ Vœu 2 : La Commission des finances souhaite que le court 5 soit aménagé de manière qu'il puisse être utilisé pour des activités autres que le tennis, par exemple le padel.
- ⇒ Vœu 3 : La Commission des finances souhaite un tarif de cotisation préférentiel pour les résidents de la commune d'Ecublens, ces derniers ne représentant que 40% des adhérents.

⇒ **Annexe 5**

M. le Président

Je remercie M. le Conseiller Donzel pour son rapport.

Avant d'ouvrir la discussion à l'Assemblée, la Municipalité souhaite-elle s'exprimer ?

Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette

La question sur les marchés publics a été répondue.

Il y a la question du DDP (droit distinct et permanent de superficie) qui a été soulevée et pour laquelle, j'ai quelques précisions à apporter. Il nous a été demandé le pourquoi celui-ci n'était pas encore reconduit. Il faut savoir qu'un DDP se passe au niveau notarial. On doit recadrer avec des mesures exactes.

On négociera des charges qui seront inscrites au registre foncier au moment du renouvellement du DDP, comme cela avait été le cas en 1974. En effet, à l'époque, il

avait été accordé le droit d'utilisation du mur d'entraînement par les écoles, ainsi que de 2 courts durant 2h00 par semaine, en dehors des heures d'école. On avait déjà mis un certain nombre de conditions.

Mme Junod Napoletano, votre ancienne collègue, qui est secrétaire du TCE, a expliqué à la Commission que le club en fait déjà plus à l'heure actuelle, ce dont nous sommes reconnaissants.

Mais ce projet du TCE a été déposé, il y a plus de 2 ans, et si nous voulons fêter les 90 ans du TCE, l'automne prochain, il faut que les travaux commencent rapidement pour ne pas hypothéquer toute une saison.

Nous avons donc déjà entrepris des discussions avec le comité et nous renégocierons les contreparties de l'obtention du DDP, en temps utile. Nous tiendrons compte, non seulement des projections financières du TCE, car il ne s'agit pas pour nous de le mettre en péril, mais également des besoins de notre population.

Concernant les vœux émis par la Commission, je peux déjà y répondre.

Pour le 1^{er} vœu où il s'agissait d'encourager le TCE à chercher plus de sponsors, je vous rassure, ce message a clairement déjà été donné et réitéré lors de la séance de Commission en présence, notamment, du Président du club, M. Kaelin. De plus, il a été précisé que s'il devait y avoir des dépassements financiers lors des travaux, nous ne les paierions pas. Les montants indiqués dans le préavis sont des montants maximums.

Pour le 2^{ème} vœu, concernant l'aménagement du court n°5, si vous avez regardé les plans, le dimensionnement prévoit déjà la possibilité d'y installer éventuellement un padel le moment venu.

Pour finir, il a été demandé, dans le 3^{ème}, que le tarif soit préférentiel pour les habitants d'Ecublens. J'aimerais tout de même rappeler que le club fait preuve d'une grande transparence en nous permettant d'afficher leurs tarifs. Il a fait aussi de gros efforts sur ses tarifs, en permettant un rabais pour les fratries, ou encore des cours de découverte gratuits, etc. De nouveau, il ne s'agit pas de mettre le club en péril, mais je lui fais confiance pour développer ces différents publics.

M. le Président

J'ouvre à présent la discussion.

Mme la Conseillère Valérie Bernier

Mon intervention de ce soir ne porte pas sur la qualité de l'objet. Lors de la séance de préparation, le groupe PSIG a reconnu la nécessité des travaux. Mais le sujet qui a fait beaucoup discuter a été l'échéance du DDP en 2030.

Je remercie Mme la Municipale Pittet Blanchette pour la précision apportée ce soir. Mais néanmoins, je me demande si, lors du 1^{er} DDP, les terrains étaient déjà construits ? Et si non comment a-t-on pu avoir des mesures précises ?

On se demandait s'il n'était pas prématuré de voter ce préavis alors que le DDP n'est pas encore renouvelé. De ce fait, on voulait inciter la Municipalité à avancer l'échéance du renouvellement du DDP si une telle chose était possible.

Il nous semblait incongrue de construire avant que le renouvellement soit fait. On aurait voulu que les choses se fassent dans l'ordre ; à savoir, renouveler le DDP, signer la

convention, convention qui garantirait une accessibilité accrue aux citoyens. Il y a eu des efforts conséquents, de la part du TCE, en voulant rendre les cours accessibles mais il aurait été élégant de joindre le projet de convention en annexe du préavis.

Du coup, on voulait inciter la Municipalité à retirer le préavis. L'objectif n'est pas de le refuser pour des raisons techniques mais de faire les choses dans l'ordre.

M. le Syndic

Si le Conseil accepte ce soutien au TCE, la Municipalité viendra rapidement devant vous avec un renouvellement du DDP. Il est évident que si le crédit est donné et que le TCE a les moyens de pouvoir faire cette construction et mettre ses terrains en ordre, un nouveau DDP sera rédigé. La simultanéité des travaux et du renouvellement ne sera pas un problème.

Ce DDP est un document signé chez un notaire qui engage le bénéficiaire, qui définit qui fait quoi, qui effectue l'entretien de la superficie et sa durée.

On ne peut pas venir déjà avec le renouvellement d'un DDP si on ne sait pas si le Conseil accepte ou non le préavis. Si nous avons fait le contraire, à savoir le renouvellement du DDP d'abord, on aurait dû engager des frais de notaire au préalable.

Je peux vous assurer que la Municipalité se mettra tout de suite au travail une fois que le préavis sera accepté. Nous irons chez le notaire pour éteindre, arrêter l'ancien DDP et démarrer le nouveau. Cela se fait lors de la même séance.

Nous avons fait la même chose avec Afiro. Le Conseil avait d'abord accepté le préavis et ensuite nous étions allés chez le notaire pour éteindre l'ancien DDP et démarrer le nouveau.

Je vous invite à ne pas reporter ce préavis car je crois que le TCE est impatient d'avoir de nouvelles conditions de jeu et surtout de nouvelles conditions pour se changer, d'un Club House digne de ce nom et digne d'une petite ville vaudoise.

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt

Tout d'abord, je déclare mes intérêts : je ne suis pas membre du TCE. Voici quelques points que j'aimerais relever :

- En page 1 du préavis, on lit que cet objet doit « veiller au bien-être des habitants ». Plus loin, on lit que le TCE a 360 membres, au total, juniors compris, dont 40% domiciliés à Ecublens, ce qui fait environ 144 membres d'Ecublens, soit à peine plus de 1% de la population... On en déduit que le préavis veut veiller au bien-être de 1% des habitants d'Ecublens, et ce n'est sûrement pas le pourcent le plus miséreux de la ville.
- D'après un tableau publié lundi dernier par 24-Heures (Annexe 7), le tennis fait piètre figure quant à son aptitude à faire perdre des calories. Le ping-pong est quasiment deux fois plus efficace ! Alors je vous pose la question : combien de tables de ping-pong pourrait-on installer à la place de 5 terrains de tennis ? Mais bien-sûr cela ferait moins chic que le tennis...
- Selon les montants listés, la Commune veut dépenser à fonds perdus 1'280'000 Fr pour 144 membres d'Ecublens, soit 8'900 Fr. par membre. Si elle devait

dépenser la même somme pour le bien-être de chacun des 13'300 habitants, cela représenterait 118 millions, équivalent à 276 points d'impôts !

- Il n'y a aucune garantie que le TCE rembourse le prêt supplémentaire de 909'000 Fr. Même si la Commune n'est pas une banque, quelle banque octroierait-elle un tel crédit sans aucune garantie ? Je fais le pari que si ce préavis est accepté, la Municipalité viendra d'ici quelques années pour régulariser ces 909'000 francs que le TCE n'arrivera pas à rembourser.
- Personnellement, je pourrais à la limite m'abstenir sur le préavis si la commune imposait au TCE d'appliquer des tarifs progressifs en fonction du revenu, un peu sur le système des garderies. Mais le préavis n'exprime aucune volonté dans ce sens.
- Et finalement, je pense qu'il faut absolument refuser le vœu 3 de la CoFin car ce serait un mauvais signal envoyé aux autres communes, et qui pourrait pénaliser les habitants d'Ecublens si les communes avoisinantes faisaient la même chose. P.ex. si Lausanne, Renens ou Chavannes leur imposaient un tarif plus cher pour utiliser leurs piscines. On pourrait éventuellement négocier avec les communes concernées pour qu'elles participent au financement.
- Pour terminer, j'espère que Monsieur le Président a demandé la liste des membres du TCE, car il y en a sûrement quelques-uns parmi les Conseillers. Ceci afin que soit respecté l'article 64 de notre règlement qui stipule que : « Un membre du Conseil communal ne peut prendre part à une décision ou discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter (...) ».

Juste une dernière remarque, j'ai vu que vendredi dernier, la commune a mis à l'enquête une partie des travaux. Je pense que la moindre des politesses aurait été d'attendre la décision du Conseil communal.

Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette

J'ai trop de respect pour ce Conseil pour répondre à M. Dudt. Par contre, je souhaite exprimer toute ma reconnaissance au comité du TCE qui s'engage bénévolement et qui abat un travail monstrueux depuis un certain nombre d'années. Je leur suis reconnaissante aussi d'avoir rapatrié l'école de tennis au club.

M. le Municipal Jean-Louis Radice

Je ne vais pas commenter tous les points évoqués par M. le Conseiller Dudt qui fait preuve d'altruisme envers le reste de la population d'Ecublens en lui épargnant des désagréments par rapport aux commentaires qu'il a fait sur le vœu n°3.

Il est vrai que c'est un montant important pour 1% de la population. Il est vrai aussi que l'on n'a jamais fait l'inventaire des citoyens qui se rendent sur d'autres communes pour profiter des installations pour faire du sport, comme le handball à Crissier.

Une enquête du parti radical lausannois avait été entreprise, il y a quelques années, pour essayer de déterminer dans quelle mesure on pourrait faire participer les communes sur le financement de certains équipements. La conclusion avait été de dire que c'était impossible de trouver une solution qui tienne la route.

Je reviens aussi au le vœu n°1 de la Commission. On n'a une partie du comité au fond de la salle. Je pense que le comité n'a pas attendu un encouragement de la part du Conseil communal ou de la Municipalité pour élargir sa zone de recherche de sponsors

au-delà de la commune afin d'assumer les engagements financiers qui pourraient être les leurs si le Conseil accepte ce préavis.

M. le Syndic

J'aimerais juste revenir sur le principe de récusation. Quand on fait partie d'un club, même si l'on est au comité du club et que l'on siège dans un organe législatif on ne se récusé pas forcément. On n'a pas à se récuser. L'intérêt personnel prépondérant c'est quand quelqu'un à une entreprise où il retirerait un avantage d'ordre financier. Mais si quelqu'un fait partie du comité d'un club, j'aurais plutôt tendance à le féliciter plutôt que de lui dire de se taire.

Je félicite toutes personnes qui pratiquent un sport ou qui s'engage dans une activité, comme le chœur par exemple.

Mme la Conseillère Daniela Miéville

J'étais moi-même à la Commission ad hoc. Il y a une petite erreur, ce n'est pas 40 % mais pas loin des 50% des participants écublans.

Pourquoi attendre 2030 pour faire ces travaux ? Le court 5 doit être déplacé et les autres courts nécessitent les rénovations très rapidement. A l'heure actuelle, la structure n'est pas utilisable en l'état.

Je suis pour les tarifs privilégiés mais pour les jeunes.

M. Kaelin a déjà mis à l'enquête ce projet car il est important pour tout le comité que cela soit prêt pour les 90 ans du club. Ce dernier s'est engagé à payer les frais de mise à l'enquête si le préavis ne devait pas être accepté ce soir.

Je vous encourage à voter pour ce préavis.

M. le Conseiller José Birbaum

Si, au départ, en préparant cette séance, j'étudiais positivement ce préavis prévoyant le soutien de notre commune à une association sportive locale, lorsque j'ai lu les modalités, ma déception fut grande.

Pour la 1^{ère} fois à ma connaissance dans notre commune et je ne connais pas de cas identique dans d'autres communes - mais je n'ai pas fait de recherches- on nous demande notre aval pour **donner Fr. 1'280'000.-** à une association, qui est une société de droit privé, et à lui accorder, en sus, **Fr. 900'000.- supplémentaires de prêt**, sans la moindre garantie. Par rapport aux dizaines de millions de francs dont il était question lors du préavis précédent, cette somme peut paraître modeste, mais j'espère que vous avez conscience tout de même de son importance.

Vous le savez, les terrains du Club de Tennis Ecublens se trouvent sur un droit de superficie accordé par la commune, et un droit de superficie est, selon le jargon juridique immobilier, un droit réel, ce qui lui confère tous les droits d'un immeuble inscrit au registre foncier, dont celui de lever une hypothèque pour garantir d'éventuels prêts. Je ne vois pas que la Municipalité ait prévu une telle garantie.

Certes, l'importance du soutien que la commune accorde au FC Ecublens est un précédent difficile à assumer vis-à-vis des autres associations sportives communales, sous l'angle de l'équité. Mais là au moins, les fonds investis pour les terrains de foot

et la buvette/vestiaire l'étaient pour des biens propriété de la commune, et la commune en garde la totale maîtrise.

Nos Autorités communales des années passées, dans leur grande sagesse, savaient que si l'on voulait vraiment favoriser l'implantation d'une société dans la localité, il fallait lui fournir le terrain nécessaire pour qu'elle puisse déployer son activité, via par exemple un droit de superficie. Ce fut le cas pour le tennis, mais également pour le club de pétanque provençale « la boule d'argent » et le club de pétanque « le Motty ». Tous trois – et peut-être d'autres- ont bénéficié de droits de superficie et ont pu ériger aux abords des terrains un club house plus ou moins important selon leur ambition, et se démener pour en assurer l'exploitation et l'entretien.

Dans le cas qui nous intéresse ce soir, on nous demande beaucoup plus, énormément plus. On nous demande un don pour financer une immeuble propriété d'une société purement privée, dont les décisions futures seront intégralement en mains de son instance suprême, à savoir son assemblée générale et son comité directeur. Si aujourd'hui ces instances nous sont connues et nous paraissent crédibles et dignes de confiance, absolument rien ne nous assure que tel sera le cas au cours des 40 années futures.

Je note, par ailleurs, que pour un club qui n'arrive pas à percevoir des cotisations en nombre et montant suffisants pour faire face à un renouvellement de ses installations, il ne manque pas d'ambitions en envisageant de quasiment tripler la capacité de son club house. Il prévoit un restaurant de 65 places + un bar de 15 m², et de l'équiper d'une cuisine professionnelle, dans l'esprit de pouvoir l'ouvrir au public. Ce serait à nouveau une concurrence déloyale à mon sens vis-à-vis des restaurateurs privés de la commune, qui eux assurent l'intégralité de leurs charges, et contribuent aux ressources communales par leurs impôts.

Je relève également que les informations sur la situation financière de l'association Tennis Club sont lacunaires : quel est l'état financier actuel ? Quels sont ses revenus et charges passés ? Quel est son budget prévisionnel ? Est-il crédible et le remboursement du prêt est-il plausible ? Il est dit que l'association comporte 350 membres, mais combien ont payé des cotisations pleines en tant qu'actifs/enfants/etc. au cours des dernières années ?

Le tennis est un sport notoirement connu pour être cher, à Ecublens comme ailleurs, car à l'instar d'autres sports comme l'équitation, le ski et le golf par exemple, il nécessite des infrastructures onéreuses pour sa pratique. La commune entend-elle soutenir de manière identique toutes les demandes de ce type ? Comment pourra-t-elle justifier les différences de traitement des divers cas ?

En mettant à disposition du Tennis Club gratuitement près de 7'000m² de terrain au centre de la ville, en lui allouant Fr. 4'000.- de subventions annuelles en tant que société locale et en prenant en charge Fr. 15'000.- par année de travaux d'entretien, la Ville marque déjà un soutien conséquent. Si, comme expliqué dans le préavis, la commune estime que le club remplit d'autres prestations de services publics, notamment envers les enfants des écoles communales, alors qu'elle mette en place une rémunération contractuelle pour ces services, rémunérations sur lesquelles le Tennis Club pourra compter pour assurer son budget. Mais au moins, nous aurons un soutien transparent et lié aux prestations.

Et si d'aventure il manque une somme et qu'un prêt de la commune devait s'avérer indispensable pour la poursuite de l'activité tennistique, et qu'elle décide d'y pallier, alors au moins qu'elle se couvre, par élémentaire prudence, par une hypothèque de

1^{er} rang sur le droit de superficie, ce qui lui permettrait, en cas d'insolvabilité future, de récupérer les terrains et le club house en compensation de la somme prêtée. Cela éviterait que d'autres créanciers se positionnent prioritairement à notre Commune pour le recouvrement de leurs propres créances.

Pour revenir au problème du DDP, j'aimerais attirer l'attention sur le fait que lors de son renouvellement nous serons pieds et poings liés. Si à l'échéance d'un DDP, le renouvellement n'est pas signé, le superficiaire est dans l'obligation d'indemniser le superficiant, ce qui veut dire qu'il devra payer la totalité au TCE, des investissements qu'ils auraient effectués sur leur terrain. Il s'agirait de deux millions. C'est évidemment impensable. Selon moi, il n'est inacceptable de ne pas traiter simultanément le DDP, les différentes modalités et le crédit que nous traitons ce soir.

Vous l'avez compris, je ne voterai pas pour ce préavis tel que présenté ce soir et je vous encourage à faire de même.

Dans l'hypothèse où ce préavis devrait être accepté ce soir, j'invite la commune à examiner, les conséquences possibles d'un tel don sous l'angle fiscal, du point de vue de l'impôt sur les successeurs et donation. En vertu du principe de solidarité entre le légataire et le donateur pour le paiement de l'impôt dû. La subvention sera un revenu dans les comptes du TCE, en principe soumis à l'impôt sur le bénéfice, la commune pourrait se retrouver débitrice solidaire de cet impôt dû.

M. le Conseiller Charles Koller

Je rejoins M. le Syndic pour la présentation de la récusation.

Un aspect n'a pas été soulevé par rapport aux enfants est l'aspect social. Quand les enfants sont aux cours de tennis, ils ne sont seuls ou dans la rue. C'est un élément à prendre en compte.

Pour ce qui est des inquiétudes financières, je faisais partie de la Commission ad hoc, j'ai demandé à la Municipalité si elle avait fait une analyse financière du TCE. J'ai pu voir les comptes et aujourd'hui, ils ont les reins solides et ils ont les capacités de rembourser.

Pour ce qui est du Club House, la volonté de l'ouvrir au public sera aussi une source de revenu pour le TCE. De plus, si j'ai bien compris les propos de Mme la Municipale Pittet Blanchette, si le restaurant et/ou le TCE devait connaître plus de succès que prévu, la Municipalité pourrait décider d'un remboursement plus rapide.

Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette

Je ne vais revenir que sur deux ou trois choses de ce que M. le Conseiller Birbaum a dit.

La première, pour la Municipalité, il est important de ne pas mettre en concurrence deux sociétés. Chacune est différente, avec ses besoins. Nous avons déjà eu ce discours quand il s'était agi du foot.

L'important pour nous, est d'avoir un certain nombre de pratiques.

On ne peut pas demander au TCE une certaine démocratisation et en même temps leur dire, vous financez le tout.

Cela nous a pris presque deux ans à réfléchir sur la réponse a apporté aux demandes du TCE. Nous sommes allés voir les autres communes. Certaines gèrent le tout, le

Club House, les réservations, etc. Si nous faisons ça, nous devons engager des collaborateurs supplémentaires. Nous avons de la chance d'avoir un comité pour gérer ce TCE. Pour rappel, ils le font bénévolement.

Nous nous sommes assurés, bien sûr, qu'ils pouvaient nous rembourser.

M. le Conseiller Pierre Dufay De Lavallaz

J'avais une question à la Municipalité, concernant la question qui avait été faite par la Commission ad hoc sur les marchés publics. Je n'ai pas très bien compris. Pourquoi seul le court n°5 est concerné et pas les Fr. 980'000.- de crédit ?

Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette

En fait, seul le déplacement du court n°5 doit être soumis au marché public, car c'est ce que nous finançons en propre. Le Service des travaux a posé la question et la réponse qui nous a été fournie est : « s'agissant de la question relative au marché public, les Services communaux concernés ont simplement pour devoir de respecter et d'appliquer, de manière rigoureuse, les lois et règlements en vigueur. La procédure se rapportant à la réhabilitation des installations du TC Ecublens sera, par conséquent, respectée ». De ce fait, seule cette partie doit être soumise au marché public.

M. le Conseiller Lorik Hyseni

Il me semble que ni la Municipalité ni le Syndic n'ont le droit de se prononcer sur la récusation. Ceci est de la compétence du Conseil communal. Je vous invite donc à ne pas écouter ce que M. le Syndic vient de dire. Nous devons débattre de cette récusation qui me semble légitime. Dans ce Conseil, il y a des membres qui jouent au TCE. Il y a clairement un conflit d'intérêts car tout simplement le financement est élevé. Il faudrait, au minimum, chers Conseillers que vous ayez l'amabilité et la dignité de venir au moins le dire.

M. le Syndic

Ce n'est pas le syndic qui vous enjoint à quoique ce soit. J'ai juste dit que d'expérience, la filiation à un comité ou un club, n'est pas motif de récusation. Nous avons demandé à la préfecture au moment de voter le préavis de la buvette du foot, si M. le Conseiller Corrado, président du FC Ecublens, avait le droit de siéger à la Commission ad hoc et de voter le préavis lors du Conseil.

M. le Conseiller Lorik Hyseni

J'ai ici les comptes 2023 des charges du TCE. Nous pouvons y voir Fr. 4'435.50.- dépensé pour le comité. Certes il n'est pas écrit de comment ils l'ont dépensé. En 2022, il y avait Fr. 3'546.-. En d'autres termes, bénévolement mais très bien rétribué.

Je propose que les personnes qui ont un lien avec le TCE viennent et s'annoncent.

M. le Conseiller Jean-Claude Merminod

Je crois que nous faisons une polémique. Si chaque personne qui avait un intérêt au TCE, devrait venir s'annoncer, il faudrait qu'on le fasse tous aussi pour les budgets. Cela voudrait dire qu'il n'y aurait plus personne qui voterait dans cette salle.

Je vous prie de voter en votre âme et conscience.

M. le Président

Nous allons revenir sur le sujet du préavis et je prie l'Assemblée de respecter les règles de récusation qui sont claires. Je suis prêt à en reparler lors de réels doutes.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

J'abonde dans le sens des dires de M. le Président. En matière de gouvernance, il y a un conflit de loyauté pour les personnes qui ont un pouvoir décisionnel qui est lié à une rétribution. Au départ, je me disais qu'au moins les personnes au comité auraient dû se récuser. Mais vu que le travail qu'ils font et fait de manière bénévole, cela lève tous les doutes sur la question.

M. le Conseiller Gabriel Delabays

Je m'attarde sur la question de la récusation. L'art. 40 de La loi sur les communes est assez vague. Par contre, l'Union des communes vaudoises a fait une page dédiée à la question. Il y est écrit : « Dans les quelques exemples de récusation non justifiées : un membre du Conseil communal ne doit pas forcément se récuser en raison de sa qualité de membre d'une association ».

M. le Conseiller Sebastian Süess

Je souhaite remercier M. le Conseiller Birbaum pour son exposé qui m'a convaincu. J'aimerais traduire le malaise que j'ai avec la proposition de ce préavis. Ici, nous ne connaissons les conditions générales de cet investissement. Le seul élément que nous savons est le prix à payer par la commune. Le reste est, à mon sens, des volontés exprimées par le TCE et par la Municipalité.

Selon moi, il y a deux éléments qui manquent. Je ne suis pas d'accord avec les dires de M. le Syndic sur la question du DDP. Un droit de superficie veut dire que ce terrain, défini sur un plan, est donné pour un prix et une durée déterminée. Durant la durée du DDP, on ne peut pas mettre dehors les « locataires ». Le périmètre peut être établi sur le projet. Dans le DDP, il y a une durée qui est définie ainsi qu'une rente. Or ici, je n'ai pas entendu parler de rente. Peut-être que la Municipalité pourra se prononcer là-dessus. Je pense que cette information aurait dû figurer dans le préavis.

A mon avis, on aurait pu renouveler ce DDP aujourd'hui, avec une rente connue et une nouvelle convention entre le TCE et la commune dans laquelle le TCE liste un certain nombre d'engagements.

La commune paie une somme assez tout importante, à une association privée, sans toutefois connaître les tenants et aboutissants de la révision de cette convention.

Je ne pourrais pas soutenir le préavis ainsi fait. Je me permets, toutefois, de féliciter le TCE pour ses 90 ans.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola

Je vous remercie M. le Président d'avoir ramené le débat sur le préavis.

Je salue le travail fait par le comité.

Aujourd'hui, je peux adhérer aux dires de M. le Conseiller Birbaum. Ce soir, nous avons testé le renvoi d'un préavis. Cela permettrait de remettre dans l'ordre les choses à faire et ainsi voter en connaissance de cause. Je ne fais là qu'une suggestion.

Par contre, je demande à ce que le vote soit à bulletin secret et celui-ci doit être soutenu par 1/5 de l'Assemblée.

M. le Syndic

Je pense que c'est dangereux de demander un renvoi. Nous avons besoin de votre feu vert pour aller de l'avant. Ensuite une convention va être établie. Cela est du pouvoir de la Municipalité. Le DDP va être renouvelé et le Conseil devra se prononcer.

Mme la Conseillère Daniela Miéville

Je ne suis pas du TCE. Je voulais quand même souligner l'immense travail fait par le comité bénévolement. Je fais aussi partie d'un comité et j'en sais quelque chose. Je ne sais pas quels sont les chiffres qui ont été dits mais ils ne vont pas s'enrichir.

Vous dites que c'est une société privée mais c'est quand même une société. Personne ne va s'enrichir. Ce qui est fait est pour rendre service à tous ses membres. Le Président, M. Kaelin a trouvé un architecte pour les faire les plans gratuitement.

Je trouverais dommage que l'on renvoie. Comme disait Mme Pittet Blanchette, pour renouveler le DDP, il faut des plans définitifs.

La Municipalité s'est engagée envers de la Commission ad hoc à contrôler les comptes du TCE, chose qu'elle fait déjà.

Je pense qu'il ne faut pas encore attendre parce que ce DDP n'est pas encore signé.

Je vous prie de ne pas refuser ce préavis.

M. le Conseiller Gabriel Delabays

Je ne suis pas membre du TCE. Je pense qu'il faut soutenir le TCE au vu de l'état des structures car celui-ci profite à nos jeunes et aux jeunes des communes voisines.

D'autre part, je reviens sur la suggestion de M. le Conseiller Ibarrola ; à savoir, le renvoi du préavis.

Il y a eu plusieurs arguments pour le renvoi du préavis de ce soir, notamment le manque d'informations sur un certain nombre d'éléments. Ici nous avons toutes les informations à disposition pour prendre une décision.

Je vous invite à soutenir le TCE pour nos jeunes, ce soir.

M. le Conseiller José Birbaum

J'aimerais attirer l'attention de la Municipalité qui pourrait penser que tout peut être réglé par convention. Cette dernière est un accord entre privés. Ici, entre une association le TCE et la commune. En cas de changement de propriétaire, c'est aujourd'hui que l'on doit se protéger contre une éventuelle potentielle insolvabilité future.

Dès lors que l'on met deux millions dans cette société, les accords qui sont convenus dans un droit de superficie seront inscrits au registre foncier et suivront l'immeuble, en cas de changement de propriétaire. Cela veut dire qu'ils sont définitifs et scellés dans le marbre. Contrairement à des accords purement contractuels qui ne lient que la société, en l'occurrence le TCE, sous la forme actuelle et non pas un éventuel futur repreneur des lieux.

Et malgré tout, on doit traiter les choses quand même sérieusement. Nous sommes sur le point de mettre deux millions dans cette société et on ne doit pas penser à 6 ou 12 mois ni aux gens que nous avons en face ce soir. On doit penser aux intérêts de la commune à 40 ans.

Mme la Conseillère Valérie Bernier

Pour que les choses soient claires, je dois déclarer que mon fils est membre du TCE.

Pourtant cela ne m'a pas empêché d'intervenir en début de séance par rapport au DDP et de revenir, encore une fois, insister sur le fait qu'il me semble que de toute façon il faudra engager des frais auprès d'un notaire, donc pourquoi ne pas le faire tout de suite et de voter le préavis en même temps lors d'une prochaine séance du Conseil ? Cela me semble pertinent de fonctionner ainsi.

Si je peux revenir sur mon éventuel conflit d'intérêt, liée à la fréquentation de mon fils dans ce club, je n'ai pas l'intention de me récuser. Nous connaissons tous les intérêts des enfants qui butinent d'une activité à l'autre. J'espère qu'il va persister dans ce qu'il fait mais je ne suis pas mariée avec le TCE.

Je souhaite vraiment que la Municipalité va tenir compte de ma proposition.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Vous connaissez tous ma passion pour l'exercice physique, la nutrition, la bonne santé, etc. Evidemment, je suis pour que l'on favorise le TCE, mais je suis sensible à ce qu'a dit tant M. le Conseiller Birbaum que Mme la Conseillère Bernier.

Je trouve que l'on offre un cadeau d'une grande importance avant le DDP, alors que nous pourrions se prémunir des risques en anticipant ces décisions pour la durabilité du TCE et de la santé financière de notre commune.

Je serais d'avis de suivre l'avis de M. le Conseiller Ibarrola pour un renvoi à la Municipalité pour avoir le temps et mettre les discussions du DDP avant le financement du TCE.

M. le Syndic

Le seul risque qu'il y aurait à ne pas faire le DDP soit simultanément à cette demande de crédit ou antérieurement, serait que, quand on arrivera avec le nouveau DDP et toutes les conditions qui auraient été discutées pour le DDP, pas pour le prêt, le Conseil pourrait refuser le DDP. C'est le seul.

M. le Président

Juste un petit aparté sur l'heure qui avance, il est 23h15. Les débats ont été nourris pour ce sujet. Est-ce qu'il y a encore une prise de parole indispensable ?

M. le Conseiller Renzo Posega

Pour la Municipalité : j'aimerais savoir pourquoi la possibilité a été écartée ? Pourquoi ne pas avoir cassé le DDP, indemniser le TCE pour les propriétés actuelles et dépenser le même argent pour avoir les terrains à neuf, le Club House dans les bilans de la commune et cela n'empêcherait pas de faire une convention pour donner la gestion aux mêmes personnes ?

M. le Syndic

Nous avons réfléchi à cette possibilité et nous sommes arrivés à la conclusion que nous ne voulions pas casser le DDP avant la fin, dédommager le TCE pour les installations existantes et ensuite payer l'intégralité des travaux. Nous aurions dû demander un crédit complet. Aujourd'hui on vous demande un crédit d'investissement pour une part et l'autre part sera un prêt qui sera remboursé, comme nous avons fait un prêt à la coopérative du refuge, il y a une dizaine d'années. La coopérative nous rembourse année après année.

Mme la Conseillère Miéville, présidente de la coopérative, peut vous le dire. Mais maintenant que j'y pense, il faudra faire attention, chère Madame, quand les budgets seront votés.

Nous y avons pensé mais nous avons rejeté cette idée car nous ne voulions pas avoir la propriété des installations. On voulait continuer avec un club propriétaire sur un droit de superficie et qui s'occupe de son club de tennis.

M. le Président

La parole n'étant plus demandée, je clos la discussion.

Comme demandé, nous allons voter pour savoir si 1/5 de l'Assemblée soutient le vote à bulletin secret.

Je remercie les Scrutateurs de lancer le vote.

Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec 24 **OUI** - 32 NON que le Conseil souhaite voter à bulletin secret.

Je vous relis les conclusions du préavis 2024/10 tel que présenté.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2024/10,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accepter l'octroi d'une subvention pour la rénovation des courts 1 à 4 et la reconstruction du club house du Tennis Club d'Ecublens à hauteur de **Fr. 909'000.-** (neuf cent neuf mille francs) ;
2. d'accepter l'octroi d'une subvention pour le déplacement du court 5 du Tennis Club d'Ecublens à hauteur de **Fr. 371'000.-** (trois cent septante et un mille francs) ;
3. d'accepter l'octroi d'un prêt en faveur du Tennis Club d'Ecublens de **Fr. 909'000.-** (neuf cent neuf mille francs), remboursable en 40 ans.

Ces dépenses seront financées par la trésorerie ordinaire. Les subventions communales de Fr. 909'000.- et Fr. 371'000.- seront comptabilisées dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 170 « Sports » et la nature n° 5650 « Autres subventions », plus précisément dans le compte n°

170.5650.074 « Esserts - subventions Tennis rénovation bâtiment et courts y compris déplacement court 5 ». Le prêt de Fr. 909'000.- sera comptabilisé à l'actif du bilan, au patrimoine financier, dans le compte 9120.12 « Tennis Club Ecublens - remboursement prêt à terme rénovation ». Nous pouvons passer au vote.

Je remercie les Scrutateurs de lancer le vote.

Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec **34 OUI** - 18 NON et 5 ABSTENTIONS que le préavis 2024/10 tel que présenté est **accepté**.

9. Droit d'initiative

M. le Président

Qui souhaite prendre la parole ?

M. la Conseillère Maya Frühauf

J'ai une question. En date du 31 mars 2023, nous avons déposé la demande d'une commission sur le climat. Nous étions plusieurs Conseillères et Conseillers à demander cela. Le 26 janvier de cette année, le Président, M. Charles Koller, annonçait que cette Commission climatique était acceptée. J'aimerais savoir en ça en est.

M. le Président

La réflexion est entre le Président sortant et le nouveau. Nous allons reprendre tout cela.

M. le Conseiller Gabriel Delabays

J'ai 2 questions à l'intention de la Municipalité.

La première concerne la mise à l'enquête 3010 à la route du Bois 37.

Tout d'abord, je remercie la Municipalité pour cette mise à l'enquête et d'avoir entamé les démarches pour la démolition du bâtiment industriel, anciennement situé sur le site de l'entreprise Maillefer. Et ainsi d'avoir fait suite à des remarques exprimées lors d'un précédent Conseil communal, relayant des inquiétudes de la population des quartiers environnants.

Vu que ce bâtiment est actuellement occupé par des squatteurs, des dealers et un collectif prénommé « La Grue », je souhaiterais savoir si la Municipalité a prévu de faire appel aux forces de l'ordre, le cas échéant, pour évacuer les occupants. Du moins, peut-elle assurer que la démolition du bâtiment interviendra bien ?

La deuxième concerne sur le préavis 2022/13 concernant le bus 33.

Je me permets de réagir à une actualité récente. Nous avons appris récemment que le chantier du BHNS dans l'Ouest lausannois faisait face à des surcoûts de 14,3 millions de francs, conduisant les communes de Renens, Prilly et Crissier à demander un crédit complémentaire à leur Conseil communal.

De son côté, Ecublens a voté le préavis 2022/13 prévoyant des aménagements routiers pour le passage de bus articulés sur la ligne TL 33. Notre « superbis » à nous, en quelque sorte.

Notre Conseil a aussi voté le préavis 2022/12 pour la revalorisation de la plaine du Croset prévoyant aussi des aménagements pour le bus 33. Le calendrier de mise en œuvre prévoyait une exécution des travaux pour 2025. Le montant des travaux budgétés dans le préavis 2022/13 s'élevait à un montant de Fr. 1'320'000.-

Mon inquiétude est la suivante : il s'agit d'éviter, à la commune d'Ecublens, un tel fiasco, équivalent au chantier du BHNS.

Au regard de ces éléments, est-ce que la Municipalité peut rassurer notre Conseil sur d'éventuels surcoûts concernant les aménagements routiers pour le bus 33 ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

M. le Syndic

Je vais apporter des éléments de réponse pour la première question.

Il s'agit bien de squatters mais nous n'avons pas le nom des différentes personnes qui dorment là-bas. Le propriétaire nous a écrit qu'en date du 20 août, il a déposé une plainte pénale contre ces squatters. Ce dossier est dans les mains du procureur qui devrait, avec l'aide de l'avocat des propriétaires, chercher à obtenir l'identité des squatters. Le propriétaire précise que les personnes, qui squattent les lieux, n'ont jamais pris contact avec lui.

La suite à donner est dans les mains du Ministère public. Ce dernier fera le nécessaire auprès de la police quand il y aura une expulsion.

La Municipalité suit l'affaire de près. Le propriétaire a réactivé le permis de démolition. Il y a des oppositions à cette démolition.

M. le Municipal Germain Schaffner

Concernant les travaux qui sont prévus en 2025 pour adapter, les ronds-points notamment pour le passage du bus 33, je n'ai pas connaissance, à l'heure actuelle, de surcoût.

Le projet de requalification pour le moment se trouve au Canton pour un premier examen. Je rapporterai cette réponse à un prochain Conseil.

M. le Conseil Jean-Paul Dudt

J'aimerais faire une suggestion à la Municipalité ou plutôt au Greffe. Les conclusions des préavis commencent toujours par :

- vu le préavis municipal n° ...,
- où le rapport des commissions chargées de son étude,
- ...

Or cela fait belle lurette que nous nous lisons plus l'entier des rapports des Commissions. Selon moi, il faudrait changer cela et le remplacer par « où les conclusions du rapport des Commissions » ou quelque chose dans ce style.

10. Communications municipales écrites et orales

M. le Président

J'ouvre la discussion sur la communication municipale écrite :

- 1. Etude d'un chauffage urbain valorisant la chaleur du lac**
- 2. Organisation d'un appel d'offres public pour la réalisation et l'exploitation d'un chauffage à distance intercommunal avec la Commune de Saint-Sulpice**
- 3. Centre socioculturel – Etude fermeture de la terrasse du 6ème étage – Adjudication aux mandataires**
- 4. Bâtiment Neptune – Rénovation et réaffectation du bâtiment – Adjudication du mandat d'études d'avant-projet**
- 5. Acquisition d'un programme de planification pour l'entretien des bâtiments communaux**
- 6. Gestion des déchets - Présentation de la filière des textiles collectés par TEXAID**
- 7. Décompte de clôture – Préavis no 2022/11 « Cimetière – Aménagement d'un columbarium supplémentaire – Crédit de construction »**

Nous passons maintenant au document "réponses aux questions et aux vœux adressés à la Municipalité".

Nous n'avons pas reçu de réponses écrites.

Pour terminer, la Municipalité souhaite-t-elle prendre la parole pour des communications orales ?

Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette

J'aimerais répondre à M. le Conseiller Gérald Lagrive qui nous avait demandé où se trouvait le vieux drapeau de l'Abbaye. Alors celui-ci, est dans le vieux local des archives du Motty, sous verre, et va être déplacé aux archives du CSCE, dans un local où la température et l'hygrométrie sont contrôlées.

11. Divers

M. le Président

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

M. le Conseiller Gérald Lagrive

Je remercie Mme la Municipale pour sa réponse.

Je tenais à faire un autre remerciement, mais cette fois-ci à la Municipalité. En effet, j'avais une demande pour les plans sur les panneaux d'affichage. J'ai vu qu'ils avaient été mis en place.

M. le Président

La parole n'étant plus demandée je clos ce point.

Je vous rappelle que notre prochain Conseil aura lieu dans cette même salle le jeudi 7 novembre à **20h00**.

Il y aura à **19h00** la présentation de l'APREMADOL - Association pour la prévention et le maintien à domicile.

L'ordre du jour étant épuisé, je clos la séance en vous remerciant de votre participation.

Avant de quitter la salle, je vous prie de ramener votre zapette auprès de nos scrutateurs. Je vous en remercie et je vous souhaite une excellente suite de semaine.

Il est 23h36

Le Président



Bernard Cottier



La Secrétaire



Silvana Passaro

Annexes :

- 1- Lettre de démission du Conseil de M. Anton Gaillard, LES VERT.E.S
- 2- Vœu de Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb
- 3- Vœu de M. le Conseiller Daniel Sage
- 4- Vœu de M. le Conseiller Lorik Hyseni
- 5- Image tirée de l'intervention de M. le Conseiller Jean-Paul Dudt

Anton Gaillard
Route du Molard 4
1024 Ecublens
078 659 62 73
anton-gaillard@hotmail.com

Ecublens, le 09.07.2024

Bureau du Conseil Communal
Monsieur Bernard Cottier, Président
p.a. Greffe Municipal
Chemin de la Colline 5
Case Postale 133
1024 Ecublens

Objet : Lettre de démission du Conseil Communal d'Ecublens

Monsieur le Président,
Chère Bernard,

Je te prie de bien vouloir prendre note de ma démission du Conseil Communal d'Ecublens à compter de ce jour, ainsi que des postes suivants : Suppléant à la commission d'urbanisme du Conseil Communal et Représentant pour la Plateforme Jeunesse.

En effet, mon déménagement futur à Crissier le 1^{er} août 2024 ne me permettra plus de siéger parmi vous.

J'ai éprouvé énormément de plaisir à œuvrer avec chacun de vous dans les différentes postes que j'ai occupés pendant ces 3 années au sein du Conseil.

Dès lors, je me ferai un plaisir de vous rencontrer dans les différents événements de la commune.

Recevez, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Communal mes meilleures salutations,

Anton Gaillard

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a loop.



**Conseil communal
Ecublens VD**

Ecublens VD, le 10.10.24

Type :	☐ Postulat	☐ Motion	☐ Amendement
	☒ Autre (préciser) : Vœu		

Nous avons beaucoup parlé de la stratégie culturelle mais j'aimerais revenir sur la stratégie scolaire. Il y a des chiffres qui se contredisent depuis le préavis de l'an passé et celui-ci.

Dans le cadre d'un renvoi à la Municipalité, mon vœu serait d'avoir plus d'éléments sur la stratégie scolaire, tant sur les bâtiments que sur le nombre d'élèves qui sont attendus sur la commune et à quel horizon.

Nom, prénom : Frédérique Landry-Reeb

Signature :



**Conseil communal
Ecublens VD**

Ecublens VD, le 10.10.2024

Type :	☐ Postulat	☐ Motion	☐ Amendement
☐ Autre (préciser) : Voeu			
Voeu : Alignement au Plan Climat / Préavis 2024/09 10 octobre 2024 Ce voeu demande que la Municipalité intègre l'ensemble des recommandations du notre Plan Climat dans le cahier des charges et pas seulement les actions 2.2.1 (canopée) et 2.3.1 (ilot de chaleur). Dans ce projet, bien d'autres actions sont à proposer et à quantifier quant à leur impact. Elles concernent la dés-imperméabilisation du sol, le pourcentage de végétalisation, la rétention des eaux de pluie, l'accessibilité en mobilité douce, la perméabilité piétonne, le maintien de la biodiversité, le choix des matériaux de construction, les déchets de construction. Un chapitre entier de notre Plan Climat Communal préconise par ailleurs "de généraliser les constructions durables et l'innovation", énergie 100% renouvelable, chaud et froid, conception architecturale contre la surchauffe estivale, matériaux de construction bas-carbone, cycle de vie du bâtiment, recyclage ou le réemploi. Ces mesures concernent à la fois l'adaptation du territoire au changement climatique et nos engagements en matière de réduction des GES. Pour rappel, notre administration s'est engagée à passer à 1'250 teqCO₂ en 2035, par rapport aux 2'750 teqCO₂ de 2020. Les projets présentés doivent s'inscrire dans cette logique avec une estimation du tonnage eqCO₂ pour la construction et pour l'exploitation de ces nouvelles infrastructures. Signataires Daniel Sage Maya Frühauf <i>M. Frühauf</i>			
Nom, prénom :			
Signature :			



**Conseil communal
Ecublens VD**

Ecublens VD, le 10.10.2024

Type :	☐ Postulat	☐ Motion	☐ Amendement
	☒ Autre (préciser) : Vœu		

Je propose à la Municipalité d'élargir la zone d'étude dans toute la zone de construction d'utilité publique du secteur du Pontet selon le Plan Général d'Affectation (PGA) tout en tenant compte des acteurs d'utilité publique déjà présents dans la zone.

Nom, prénom : Hyseni, Lorik

Signature :

Préavis 2024/10 : Tennis Club d’Ecublens – Rénovation des courts 1 à 4, déplacement du court 5 et reconstruction du Club House

Intervention M. le Conseiller Jean-Paul Dudt

Calories dépensées (kcal) en une heure

Selon le poids de la personne et la discipline sportive

	55 kg	65 kg	75 kg	85 kg
Course sprint	980	1150	1330	1500
Course longue distance	730	860	990	1124
Squash	704	828	956	1024
Ping-pong	590	700	805	910
Natation rapide	520	620	705	800
Ski de fond	495	580	680	760
Basket	460	540	625	708
Jogging	444	552	605	690
Football	436	516	596	676
Tennis	360	430	500	560
Marche à pied	160	190	220	250
Position assise	65	80	90	100

Tableau: O. Chiacchiari; Source: medecine-anti-age.com.